

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



#### SOMMAIRE

#### L'ÉDITO **DU PRÉSIDENT**

#### LES ÉVÉNEMENTS **MARQUANTS**



#### LE FONCTIONNEMENT



Le comité syndical Le bureau syndical I e conseil d'exploitation de la régie des EnR Les commissions

#### LES SERVICES



#### LES COMPTES



Le budget principal Le compte administratif Les budgets annexes



La concession d'électricité L'éclairage public Les réseaux de télécommunication Les concessions de gaz

#### **LA TRANSITION** ÉNERGÉTIQUE



La maîtrise de l'énergie Les énergies renouvelables

#### L'ÉLECTRO-MOBILITÉ

#### LES RÉSEAUX-SECS

d'énergie, le déploiement de chaufferies bois et réseau de chaleur et, la production photovoltaïque en toiture. De nouvelles conventions ont été signées pour accélérer la transition énergétique de nos modes de chauffage : charte CEE coup de pouce chauffage, Contrat Chaleur Renouvelable Territorial, qui permettra, en gestion déléguée par l'ADEME, de subventionner des petits projets de substitution aux énergies fossiles. Nous avons également travaillé étroitement avec les services de l'État dans l'étude technique des dossiers de maîtrise de l'énergie éligibles au Fonds Vert. Enfin, notre syndicat continue d'être aux côtés des collectivités pour les grands projets d'énergies renouvelables à travers l'accompagnement des Générateurs et la présence de nos SEM régionales pour développer la production d'électricité propre en conservant une gouvernance publique et, en conséquence, les bénéfices sur le territoire.

Le contexte de l'année 2023 s'est normalisé après

Ces évènements nous ont appris à nous adapter en

utilisant des moyens insuffisamment mis en œuvre

jusqu'alors: isolation des bâtiments, recours à des

Face à la demande croissante des collectivités, le

service Maitrise de l'Énergie - Énergies Renouvelables

a su répondre à leurs sollicitations sur les économies

plusieurs années de crises épisodiques.

ressources énergétiques locales.

Bien entendu face à cette adaptation nécessaire, les réseaux d'électricité et la relation avec nos concessionnaires restent une priorité. Ainsi, 2023 a vu la fin du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) avec Enedis mis en place en 2020 et la renégociation d'un nouveau PPI pour la période 2024 à 2027. Son action vise essentiellement à améliorer la résilience des réseaux HTA et BT pour faire face notamment aux aléas climatiques. Des avancées substantielles ont été obtenues : extension du périmètre d'intervention à la

totalité du département, garantie d'investissements cogouvernés à hauteur de 7 millions d'euros sur 4 ans (en augmentation par rapport aux 5,7 millions d'euros de la précédente période), reconduction d'une dotation de 300 000 € par an pour l'intégration des ouvrages dans l'environnement.

Notre activité sur réseau électrique est revenue à un niveau d'avant crise notamment sur les enfouissements, dorénavant maîtrisés par l'appel à projets annuel, et sur les extensions qui subissent la récession immobilière actuelle. La prestation de maintenance pour l'éclairage public continue sa progression sur le territoire. Elle correspond à un besoin réel des collectivités : 52 d'entre elles ont adhéré à ce service qui, outre les prestations classiques de maintenance, assure la réponse aux DICT et le géoréférencement bientôt obligatoire de ce réseau pour les communes rurales.

Notre maillage de bornes de recharge pour véhicules électriques se densifie là où le besoin se justifie. Après cinq ans de gratuité, nous avons mis en place la facturation des recharges. Ce changement, qui a réduit de façon significative la fréquentation des bornes publiques, nous a permis de constater que l'essentiel des recharges s'effectue aujourd'hui à domicile et que, en conséquence, nous devons être vigilant à vérifier l'utilité des nouvelles implantations en domaine public. Une nouvelle clientèle de transit s'installe sur les bornes rapides assurant progressivement l'équilibre global de ce service aux usagers.

Enfin, je soulignerai également les excellentes relations que nous continuons à tisser avec les sept autres syndicats de la région. Cette association nous a permis de fédérer nos forces pour élaborer des actions que nous n'étions pas en mesure d'assumer seuls : groupements d'achats d'énergie, de matériel et de services, soutien juridique, technique et financier des collectivités sur les grands projets photovoltaïques et éoliens.

Comme vous pouvez le constater notre syndicat et son personnel ont assuré consciencieusement leurs missions historiques tout en s'adaptant quotidiennement aux nouveaux défis de notre société. Bonne lecture et soyez assurés de l'intérêt que nous vous portons.



2



Le 11 janvier 2023, le Bureau Syndical adopte la charte « CEE-Coup de pouce Chauffage » qui valorise le remplacement d'une chaudière à énergie fossile par une chaudière biomasse ou le raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables.

Le même jour, il accepte l'élargissement du groupement de commandes pour l'acquisition de transformateurs, dont il est coordonnateur, au SYDESL 71 afin de massifier la demande et de bénéficier de meilleurs prix.

Le 08 mars 2023, le Bureau Syndical autorise la signature d'une convention « transition énergétique » avec Enedis. Dans le même temps, il valide différentes modifications du guide des aides du Syndicat afin de tenir compte, notamment, des Fonds Verts mobilisés par l'État à l'attention des collectivités pour les accompagner dans la Maîtrise de l'Énergie.

Le Comité Syndical accepte le transfert de la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » de la part des communes de Dampierre-sur-Salon, Neurey-les-la-Demie, Champlitte le 25 mars 2023 et des communes de Frotey-les-Vesoul, Faverney et Lure le 12 juillet 2023.

Le Comité Syndical approuve également les prises de participation de la SEM Côte d'Or Énergies dans des projets de centrale photovoltaïque au sol (Pouilly Maconge le 25 mars 2023 et Parc du Montoillot le 30 novembre 2023) ainsi que dans « Côte d'Or Solaire » pour l'équipement des toitures du Conseil départemental de la Côte d'Or.

Le 18 mars 2023, le SIED 70 inaugure son nouveau siège social à VESOUL.

Le 21 juin 2023, le Bureau Syndical décide d'adhérer au groupement de commandes relatif au Contrôle technique des ouvrages pilotés par le SYDESL 71.

Au cours de cette même séance, les tarifs des bornes de recharge du Syndicat sont modifiés afin de supprimer la part fixe de ceux-ci, encourager la charge de nuit et de s'harmoniser avec les tarifs des autres départements de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Après avoir maintenu des tarifs constants à Gy et Marnay depuis la construction de ces réseaux et depuis 2012 pour Scey-Sur-Saône, il vote le même jour une augmentation de 15 % des tarifs de ces chaufferies bois.

Le Bureau Syndical valide également des conventions avec les communes de Lure et Franchevelle pour la mise en place de centrales photovoltaïques en toiture.

Le 20 septembre 2023, grâce à la mobilisation des

Fonds Verts sur les autres projets lauréats, le Bureau Syndical peut attribuer une subvention à 3 collectivités supplémentaires dans le cadre de l'appel à projets « Maîtrise de l'Énergie des bâtiments communaux ». Le nombre de lauréats passe ainsi de 19 à 22 pour l'année 2023.

Le Bureau Syndical valide le même jour sa participation financière au dispositif « les Générateurs » destiné à accompagner les collectivités dans la mise en oeuvre de grands projets EnR (photovoltaïque, éolien) sur leur territoire et son développement à l'échelle de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Dans le même temps, il approuve le recrutement d'un apprenti au service informatique.

Pour faire face à la demande des collectivités dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, le Comité Syndical valide la création de 2 postes d'économe de flux le 30 novembre 2023 après avoir créé un poste de chargé de mission EnR le 12 juillet 2023.

Le 27 décembre 2023, la chaufferie collective biomasse de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin subit un incendie accidentel. Suite à la réactivité des équipes du SIED 70, de notre exploitant ENGIE Solutions, et de l'entreprise Tibbloc, le jeudi 28 décembre 2023 au soir, l'installation d'une centrale de chaleur en conteneur de 1 MegaWatts permet la remise en service du réseau de chaleur.



Installation d'une centrale de chaleur itinérante

#### LE COMITÉ SYNDICAL

Au 31 décembre 2023, conformément aux conditions fixées par les statuts du Syndicat, le Comité Syndical est composé de **598 membres** représentant :

- Toutes les communes du département

Samedi 18 mars 2023

Réunion du Comité Syndical -

- Les Communautés de Communes du Val Marnaysien et du Pays de Villersexel qui ont pris la compétence
- « Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité »

Il convient de rappeler que, d'une part, le Comité ne peut délibérer valablement lors de sa première convocation si le quorum qui est donc de 300, n'est pas atteint (les pouvoirs n'étant pas pris en compte dans le calcul du quorum) et, d'autre part, lors de la 2ème réunion, les membres du Comité, convoqués à au moins 3 jours d'intervalle, peuvent délibérer sans condition de quorum.

#### REUNIONS DE 2023

**18 mars 2023** : 275 membres présents *quorum non atteint* (95 délégués à la 2ème réunion le 25 mars 2023).

**8 juillet 2023** : 187 membres présents *quorum non atteint* (43 délégués à la 2ème réunion le 12 juillet 2023).

**23 novembre 2023** : 192 membres présents *quorum non atteint* (51 délégués à la 2ème réunion le 30 novembre 2023).

#### LE BUREAU SYNDICAL

Le Bureau Syndical du SIED 70 est composé de 17 membres au 31 décembre 2023 :

PRÉSIDENT :

Jean-Marc JAVAUX, délégué de FROTEY-LES-VESOUL

VICE-PRÉSIDENTS :

1er vice-président : Pascal GAVAZZI, délégué de LURE 2ème vice-présidente : Marie BRETON, déléguée de GRAY

3ème vice-président : Philippe COMBROUSSE, maire et délégué de MONTIGNY-LES-VESOUL

4ème vice-président : André GAUTHIER, maire et

délégué de CHANCEY

SECRÉTAIRE :

Daniel NOURRY: délégué de MAGNY-VERNOIS

SECRÉTAIRE ADJOINTE :

Viviane CARSANA : déléguée de VAIVRE-ET-MONTOILLE

MONTOILLE

MEMBRES:

Yves PELLETIER : délégué de NANTILLY André MARTHEY : maire et délégué de MOIMAY

Magalie ROSE : déléguée de ORMOICHE

Virginie LUTHRINGER : déléguée de LURE Denis DAGOT : délégué de VORAY-SUR-L'OGNON Frédéric GUIBOURG : délégué de RIOZ

Ludovic TABIS : délégué de AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT

Patrick NECTOUX : délégué de LARIANS-ET-MUNANS Jean-Noël CHAMBON : délégué de BROYE LES-LOUP-VERFONTAINE

Jean-Luc BRULE : maire et délégué de BASSIGNEY

REUNIONS DE 2023

11 janvier 2023 8 mars 2023 21 juin 2023 20 septembre 2023

## LE CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Régie a été créée par le Comité Syndical, lors de sa séance du 28 mars 2007, avec la simple autonomie financière.

Son Conseil d'exploitation est composé de : Jean-Marc JAVAUX, (Président), Pascal GAVAZZI, Marie BRETON, Philippe COMBROUSSE et André GAUTHIER, (membres).

Cette régie a en charge la gestion des chaufferies de Scey-sur- Saône, Gy et Marnay.



11 janvier 2023 21 juin 2023 20 septembre 2023



Les délibérations prises par ces instances sont disponibles sur <u>www.sied70.fr</u> (rubrique Infos communes). Elles retracent l'ensemble des décisions adoptées au cours de cette année par le Comité, le Bureau et le Conseil d'Exploitation de la Régie des Énergies Renouvelables.

#### **LES COMMISSIONS**

#### La commission consultative des services publics locaux

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) créée conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales est présidée par le Président du SIED 70 et comprend des membres du Comité Syndical, des représentants d'associations locales et le cas échéant, en fonction de l'ordre du jour, de personnes qualifiées avec voix consultative.

La désignation des représentants par les associations locales est la suivante : AMF 70, AMR 70, CLCV de Franche-Comté (Consommation, Logement et Cadre de Vie), Haute-Saône Nature Environnement, GAÏA Energies (Association Nord Franc-Comtoise pour la promotion des Énergies Renouvelables), ADERA (Association de Développement des Énergies Renouvelables et Alternatives), COFOR 70 (Association des communes forestières), AVERE France (Association pour le développement de la Mobilité Électrique) et BFCME (Bourgogne Franche-Comté Mobilité Électrique).

RÉUNION DE 2023

14 juin 2023

#### La commission consultative paritaire de l'énergie

La commission consultative paritaire de l'énergie prévue dans le cadre de la loi 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) est constituée d'un représentant de chacun des 18 EPCI de Haute-Saône et donc de 18 délégués du Syndicat. Elle doit coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données.

REUNION DE 2023

18 octobre 2023

#### Les autres commissions

Le Comité syndical du 24 octobre 2020 a instauré les 4 commissions ci-après :

Président	Les commissions du SIED 70
1er Vice-Président délégué, M. Pascal GAVAZZI	Economies d'énergie, Performance énergétique et Énergies Renouvelables
2ème Vice-Présidente déléguée, Mme Marie BRETON	Finances, Communication, Affaires Générales et évolution des statuts du Syndicat
3ème Vice-Président délégué, M. Philippe COMBROUSSE	Travaux (sur les réseaux de distribution publique d'électricité, les installations communales d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques)
4ème Vice-Président délégué, M. André GAUTHIER	Concessions et IRVE (Installations de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables)

Commission « Économies d'énergie, Performance énergétique, Énergies Renouvelables »

Commission « Finances, Communication, Affaires Générales et évolution des statuts du Syndicat »

#### REUNIONS DE 2023

2 février 2023 14 juin 2023 29 novembre 2023 RÉUNION DE 2023

8 mars 2023

Commission « Travaux »

Commission « Concessions et IRVE »

REUNION DE 2023

11 janvier 2023

REUNION DE 2023

14 juin 2023

9



Les présentations et comptes rendus des réunions de chaque commission sont disponibles sur <u>www.sied70.fr</u> (rubrique SIED 70 / Commissions).

Rapport d'activité - 2023 8 Rapport d'activité - 2023

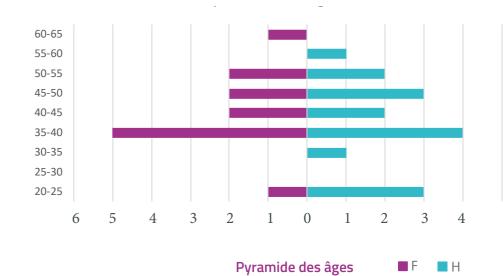
Selon le tableau des effectifs, les services du SIED 70 sont composés fin 2023 de 30 agents, dont 3 agents à temps partiel et 4 postes non pourvus.

Durant l'année, le Comité syndical a délibéré valablement pour la création des postes suivants :

- deux postes d'économe de flux
- un poste de chargé de mission EnR
  un emploi temporaire de technicien chargé de maintenance
- un emploi temporaire de secrétaire du service EnR-MDE.

Les mouvements de personnel de l'année 2023 ont été marqués par 2 départs, 5 arrivées, 1 apprenti en alternance et 1 contractualisation suite à un apprentissage.

Les agents du SIED 70 visitent un chantier de sécurisation à BOUGNON - 12 septembre 2023



30

agents composent les services du SIED 70



moyenne d'âge des agents



jours de formation dispensés

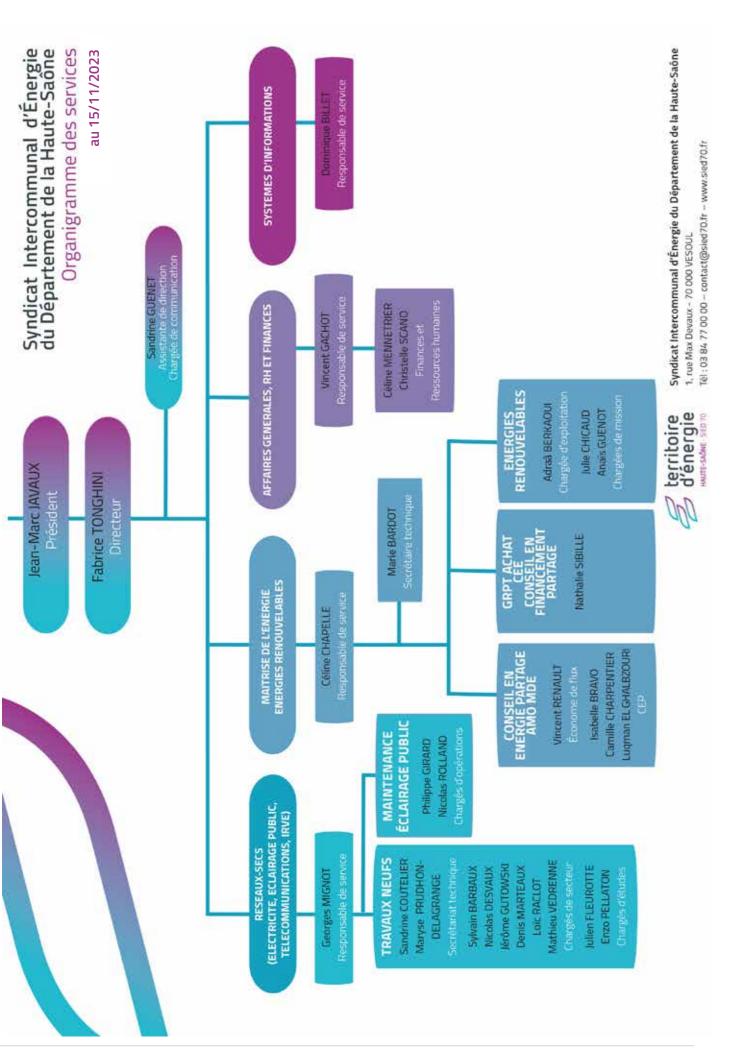


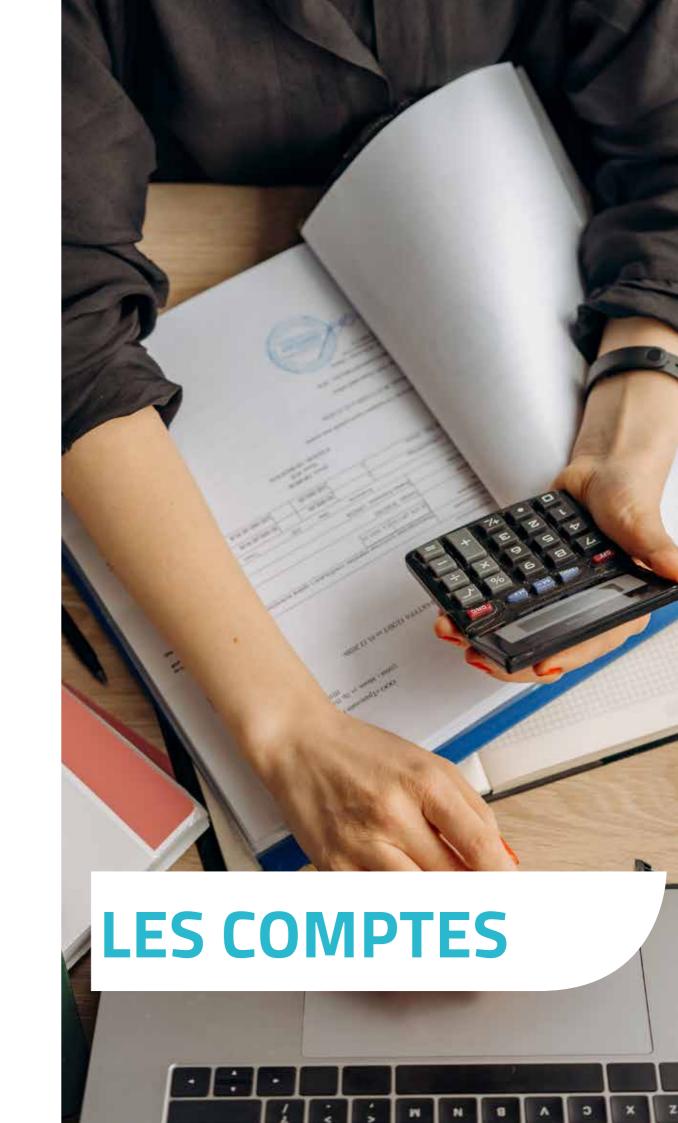
jours d'arrêt maladie

	C	Catégor	ie	Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETPT				Emplois budgétaires			
Grade	А	В	С	Titulaires et stagiaires	Contractuels emplois permanents	Contractuels emplois non permanents	Total	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Contractuels emplois non permanents	TOTAL
Directeur général des											
services	1			1			1	1			1
Attaché principal	1				1		1	1			1
Rédacteur principal											
2ème classe		1		1			1	1			1
Rédacteur		1		1			1	2			2
Adjoint administratif											
principal 1ère classe			1	1			1	1	0,34		1,34
Adjoint administratif											
principal 2ème classe			2	1,9			1,9	3			3
Adjoint administratif			2	1		1	2	1		1	2
Ingénieur hors classe*	1			1			1	1			1
Ingénieur principal	1				1		1	1			1
Ingénieur	1			1			1	2			2
Technicien principal											
1ère classe		4		2,8	1		3,8	3			3
Technicien principal											
2ème classe		4		3	1		4	3			3
Technicien		9		1	6,8	1	8,8	12		1	13
Adjoint technique principal											
1ère classe			1	1			1	2			2
Total	5	19	6	16,7	10,8	2	29,5	34	0,34	2	36,34

\*non comptabilisé dans la pyramide des âges et statistiques effectifs

Tableau des effectifs au 31 décembre 2023





#### LE BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de clôture de 2023 du budget principal laisse apparaître un excédent d'investissement de 1 593 366,15 € et un excédent de fonctionnement de 5 667 521,51 €, soit un excédent budgétaire global de 7 260 887,66 €.

Ce résultat est à compléter des restes à réaliser qui présentent un solde négatif de 3 007 056,48 €.

#### Les points clés en 2023 :

- Une baisse des charges à caractère général de 100 k€ environ, essentiellement due à la **prise en compte des factures d'électricité des bornes de recharge sur le budget IRVE.**
- Une augmentation de 20 % (+240 k€) des charges de personnel en lien avec les **recrutements** opérés par le syndicat et l'**augmentation du point d'indice**.
- Une forte augmentation des charges de gestion courante due aux **subventions d'équilibre versées aux budgets annexes** (IRVE et prestations de service).
- Une augmentation des **remboursements de personnel** des budgets annexes (en lien avec l'augmentation de leur activité) de l'ordre de 33 % (+ 58 k€).
- Une forte augmentation des rentrées de la taxe sur l'électricité (+1 400 k€), en raison d'une part d'un trimestre récupéré par rattrapage et de remboursements tardifs des fournisseurs dus au titre de l'exercice 2022.

- Une augmentation des produits exceptionnels en raison de la **vente du bâtiment de Vaivre-et-Montoille** (ancien siège social).
- Des **dépenses réelles d'investissement en baisse** avec un maintien des subventions distribuées aux communes et des travaux sur les réseaux en baisse (-2,5 M€), revenant à un investissement classique dans ce domaine après les investissements lourds pour relancer l'économie après le confinement.
- Des recettes réelles en forte augmentation en raison notamment d'un **fort taux de récupération des recettes FACé** (+ 3.1 M€).

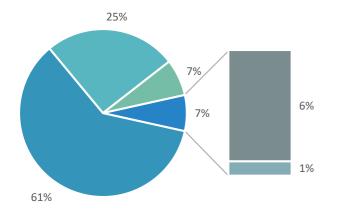
Dépenses						
Fonctionnement	€	%				
Opérations d'ordre entre section	3 456 116	61%				
Salaires et indemnités	1 455 522	25%				
Charges à caractère général	403 325	7%				
Autres charges de gestion courante	347 809	6%				
Charges exceptionnelles	47 141	1%				
Total	5 709 913	100%				
Investissement	€	%				
Travaux d'électrification	7 131 468	40%				
Opérations d'ordre entre section	2 647 137	15%				
Investissement sous mandat	2 644 531	15%				
Subventions aux communes	2 044 467	11%				
Déficit antérieur reporté	3 049 825	17%				
Autres immobilisations financières	235 000	1%				
Immobilisations	96 366	0,54%				
Subventions d'investissement	46 969	0,26%				
Total	17 895 762	100%				

Recettes						
Fonctionnement	€	%				
Excédent antérieur reporté	2 530 301	22%				
Impôts et taxes	4 654 342	41%				
Opérations d'ordre entre section	2 647 137	23%				
Autres produits de gestion courante	636 044	6%				
Produits exceptionnels	608 401	5%				
Produits de services	272 339	2%				
Dotations, subventions et participations	1 187	0,01%				
Atténuations de charges	27 683	0,24%				
Total	11 377 434	100%				

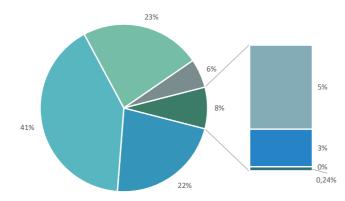
Investissement	€	%
Dotations, fonds divers et réserves	6 708 529	34%
Subventions d'investissements reçues	7 049 571	36%
Remboursement d'investissements sous mandat	2 258 210	12%
Opérations d'ordre entre section	3 456 116	18%
Immobilisations, études et subv. d'équip. versés	34 136	0,17%
Autres immobilisations financières	1 967	0,01%
Total	19 508 529	100%

Rapport d'activité - 2023 14 Rapport d'activité - 2023 15

#### LE COMPTE ADMINISTRATIF



- Opérations d'ordre entre section
- Salaires et indemnités
- Charges à caractère général
- Autres charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles

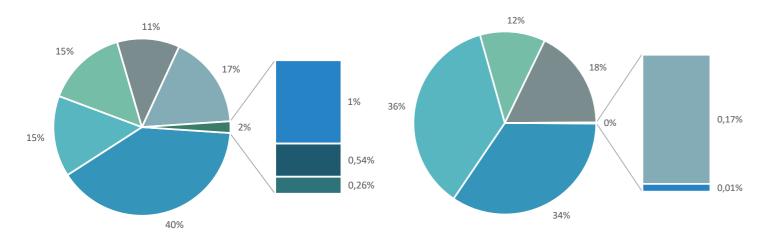


- Excédent antérieur reporté
- Opérations d'ordre entre section
- Produits exceptionnels
- Dotations, subventions et participations

Les recettes de fonctionnement

- Impôts et taxes
- Autres produits de gestion courante
- Produits de services
- Atténuations de charges

#### Les dépenses de fonctionnement



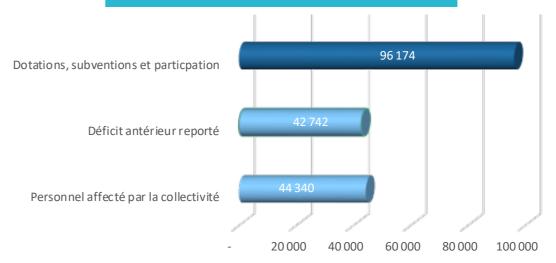
- Travaux d'électrification
- Investissement sous mandat
- Déficit antérieur reporté
- Immobilisations
- Opérations d'ordre entre section
- Subventions aux communes
- Autres immobilisations financières
- Subventions d'investissement

- Dotations, fonds divers et réserves
- Subventions d'investissements reçues
- Remboursement d'investissements sous mandat
- Opérations d'ordre entre section
- Immobilisations, études et subv. d'équip. versés
- Autres immobilisations financières

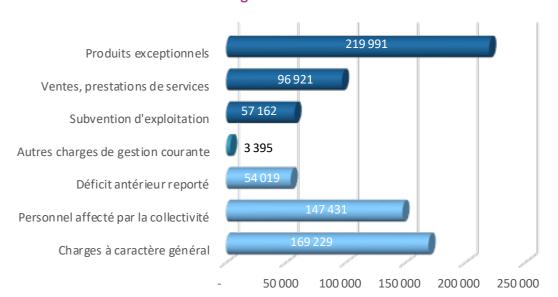
Les dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement

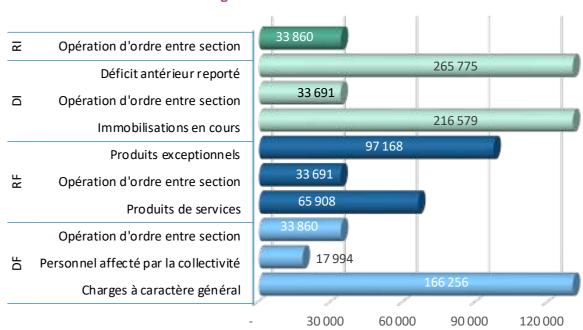
#### **LES BUDGETS ANNEXES**



#### Budget « Conseil »



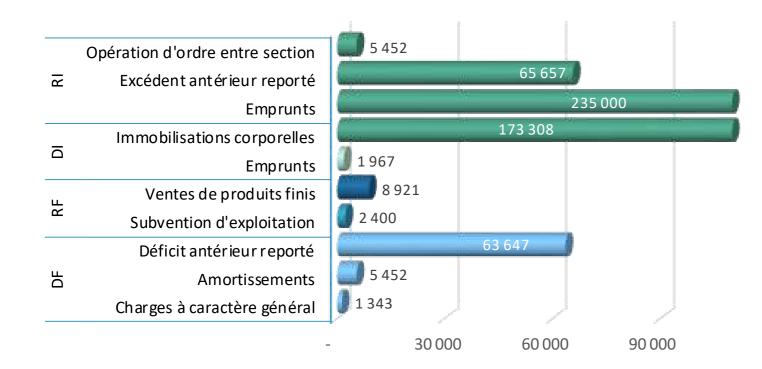
#### Budget « Prestations de services »



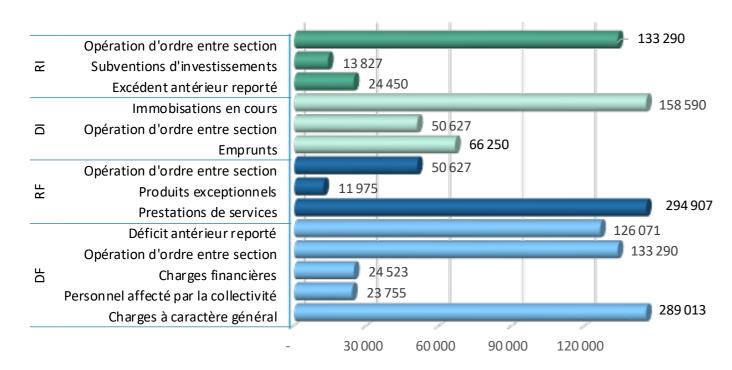
Budget « IRVE - Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique »

17

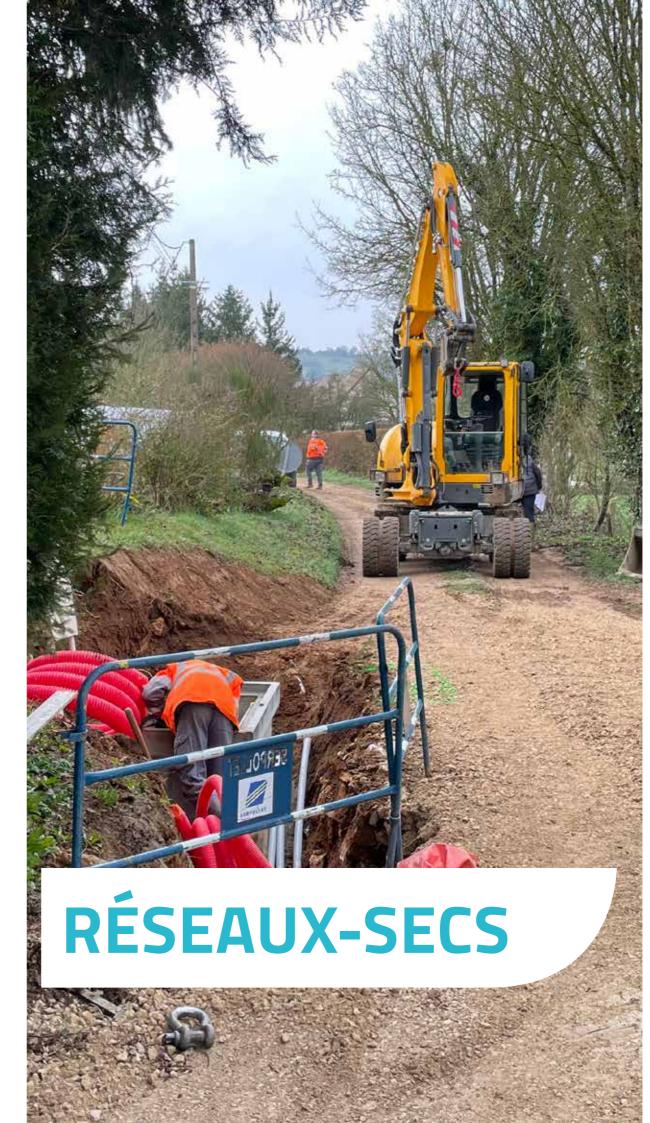
Rapport d'activité - 2023 16 Rapport d'activité - 2023



Budget « Production électricité renouvelable »



Budgets « Chaufferies »



#### LA CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ

En sa qualité d'autorité concédante, le SIED 70 a l'obligation de contrôler la bonne exécution des contrats des concessionnaires. Cette obligation trouve son fondement dans l'article 16 de la loi modifiée du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique, qui stipule que « le contrôle de la construction et de l'exploitation est exercé sous l'autorité du Ministre des travaux publics, par les agents délégués par les municipalités lorsqu'il s'agit de concession donnée par les communes ou les syndicats de communes ». Cette obligation a été réaffirmée par l'article L 2224-31 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « les autorités concédantes exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de ces concessions. Elles assurent le contrôle des réseaux publics d'électricité. À cette fin, elles désignent un agent de contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution ».

#### Le contrôle des concessions

Principale évolution des contrats de concession signés le 10 décembre 2019 avec ENEDIS et le 19 décembre 2019 avec SICAE-EST, les concessionnaires sont désormais tenus au respect du schéma directeur d'investissements et du plan pluriannuel d'investissements (PPI) 2020-2023, élaborés en concertation avec le Syndicat.

Ainsi, les **investissements réalisés** en 2023 par **ENEDIS** s'élèvent à **991 k**€. Le cumul des investissements réalisés **entre 2020 et 2023** est de **6 070 k**€ sur les 5 700 k€ à réaliser avant fin 2023.

Pour la SICAE-EST, le montant des investissements en 2023 est de 830 k€.

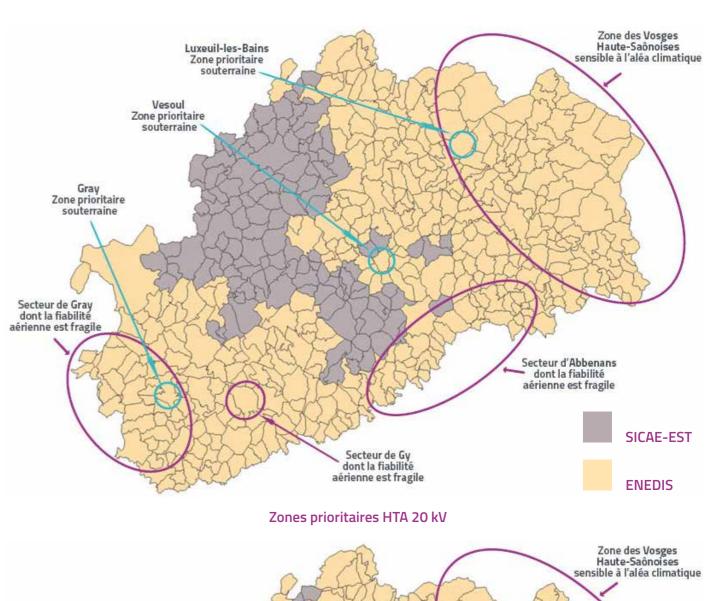
En septembre 2023, le SIED 70 a entamé la négociation du nouveau plan pluriannuel d'investissements 2024-2027 avec ENEDIS, qui devrait notamment acter la suppression des zones d'intervention prioritaires.

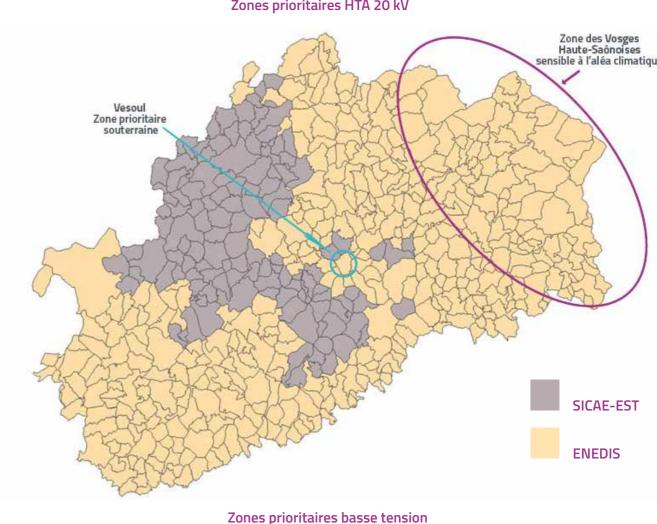
991 k€

investissements réalisés en 2023 par ENEDIS

512 k€

investissements réalisés en 2023 par la SICAE-EST (hors déploiement des compteurs communicants)

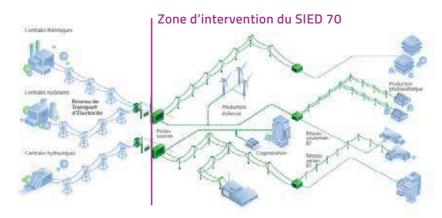




21

Rapport d'activité - 2023 20 Rapport d'activité - 2023

La bonne application des contrats de concessions nécessite un contrôle au quotidien des activités des concessionnaires. En 2023, ce sont 42 dossiers de contrôle qui sont menés à l'initiative du Syndicat, portant notamment sur la qualité de fourniture d'électricité, l'entretien et le renouvellement du réseau concédé, le déplacement d'ouvrages, la tarification des prestations, ...



#### Distribution d'électricité - Chiffres clés ENEDIS (données 2022)

126 446

points de livraison postes sou

3 176

postes sources

km HTA (43,20 % en souterrain)

3 395

postes HTA-BT km BT (34,40 % en souterrain)

3 047

installations de production (+ 17 % par rapport à 2021)

1 163

GWh acheminés (- 5,7 % par rapport à 2021)

#### Distribution d'électricité - Chiffres clés SICAE-EST (données 2022)

17 102

points de livraison

4

postes sources

862

km HTA (47,50 % en souterrain)

653

postes HTA-BT

534

km BT (42,02 % en souterrain) 475

installations de production (+ 19 % par rapport à 2021)

147

GWh acheminés (- 4,08 % par rapport à 2021)

#### Veiller à la qualité de l'électricité distribuée

#### Par le critère B

Une des missions du SIED 70 en tant qu'autorité organisatrice de la distribution en électricité est de veiller à la bonne qualité de l'électricité distribuée. La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur : le critère B. Il mesure le temps, en minutes, pendant lequel un client alimenté en basse tension est en moyenne privé d'électricité.

Pour permettre un suivi statistique fiable, et conformément à la décision de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) du 12/12/2013, les évènements exceptionnels sont exclus. Sont considérés comme exceptionnels « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5 % pour la zone géographique considérée, dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finaux sont privés d'électricité ».

Le Syndicat reste vigilant sur l'évolution de cet indicateur, notamment compte tenu des engagements pris par les concessionnaires aux travers des plans pluriannuels d'investissements dont l'objectif est de réduire le temps de coupure des usagers.

#### Par le nombre d'usagers mal alimentés

La qualité de l'énergie distribuée est également en fonction du nombre d'usagers mal alimentés. Un usager est considéré comme « mal alimenté » lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min), sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise. La plage de variation admise est de + 10 % ou - 10 % par rapport à la tension nominale (décret du 24/12/2007) soit une tension comprise entre 207 et 253 volts en monophasé. Le seuil réglementaire d'usagers mal alimentés est fixé

#### Chiffres clés ENEDIS (données 2022)

74,4 min

temps de coupure critère B HIX (moyenne nationale 64,1 min)

707

usagers mal alimentés

#### Chiffres clés SICAE-EST (données 2022)

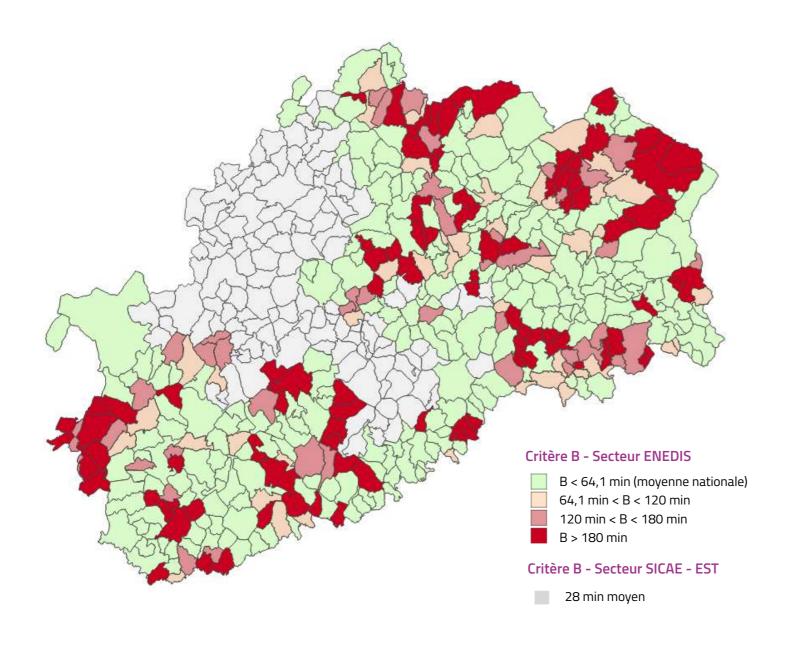


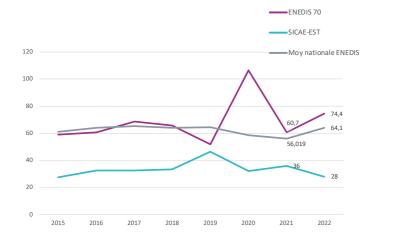
temps de coupure critère B HIX

176
usagers mal alimentés

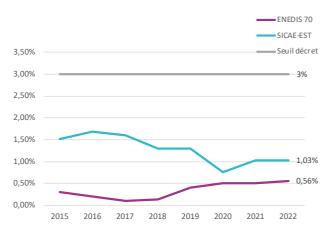
23

Rapport d'activité - 2023 Rapport d'activité - 2023





Évolution du critère B en min (données 2022)



Usagers mal alimentés en % (données 2022)

#### Les travaux sur le réseau public d'électricité

Les contrats de concessions répartissent l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux entre le Syndicat et ENEDIS ou la SICAE-EST.

Dans les communes urbaines au sens de l'électrification, au nombre de 19, (ARC-LES-GRAY, CHAMPAGNEY, ÉCHENOZ-LA-MELINE, FOUGEROLLES, FROIDECONCHE, GRAY, GRAY-LA-VILLE, HÉRICOURT, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, NAVENNE, NOIDANS-LES-VESOUL, PORT-SUR-SAÔNE, RONCHAMP, ROYE, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-SAUVEUR, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VESOUL), ENEDIS intervient différemment que dans les communes rurales.

Aucune commune urbaine n'est répertoriée sur le territoire exploité par la SICAE-EST.

Nature des travaux	Catég	orie de communes
riatare des eravasx	Urbaine	Rurale
Levée de contrainte des réseaux BT	ENEDIS	SIED 70
Levée de contrainte des réseaux HTA	ENEDIS	ENEDIS / SICAE-EST
Sécurisations des réseaux BT	ENEDIS	SIED 70
Extensions HTA (P > 250 kVA)	ENEDIS	ENEDIS / SICAE-EST
Extensions BT (P < 250 kVA) Consommation et production	ENEDIS	SIED 70
Extensions BT (P < 250 kVA) pour le raccordement d'une installation de production	ENEDIS	ENEDIS / SICAE-EST
Branchements	ENEDIS	ENEDIS / SICAE-EST
Raccordements collectifs (sur le terrain d'assiette de l'opération)	SIED 70	SIED 70
Raccordements collectifs (hors terrain d'assiette de l'opération)	ENEDIS	SIED 70
Intégration des ouvrages dans l'environnement (enfouissements)	SIED 70	SIED 70
Déplacements d'ouvrages	ENEDIS	ENEDIS / SICAE-EST

25

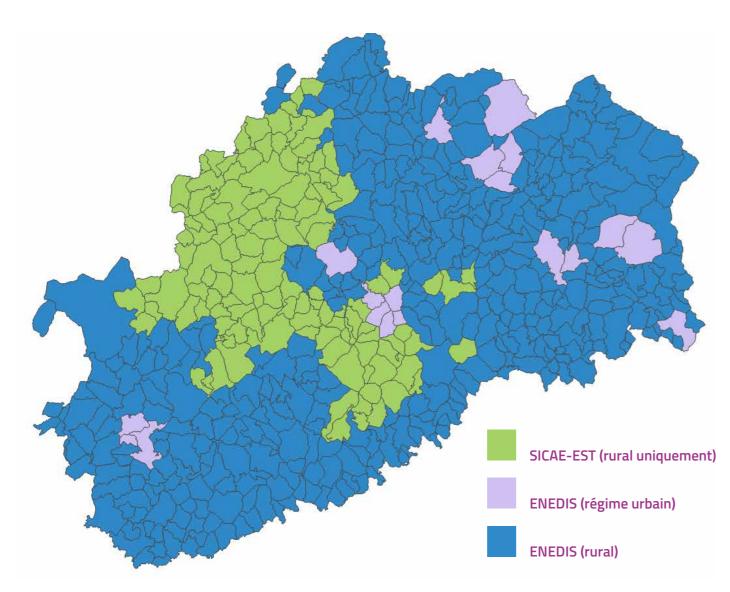
Rapport d'activité - 2023 24 Rapport d'activité - 2023



dossiers de travaux engagés en 2023 par le SIED 70 pour un montant total de 6 665 k€ TTC



de lignes BT aériennes déposées en 2023 par le SIED 70 dont 2,3 km en fils nus



Répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux

#### Les travaux de renforcement et sécurisation

Les travaux de renforcement des réseaux ont pour objet la résorption des contraintes existantes de tension, d'intensité et de capacité du réseau basse tension. Ils intègrent la construction de réseau de section supérieure, et si besoin, l'installation et le raccordement des nouveaux postes de transformation. Ils sont essentiellement rendus nécessaires pour la construction de nouvelles habitations, le changement de puissance d'usagers (chauffage électrique, agrandissement, exploitation agricole, ...).

Les travaux de sécurisation des réseaux sont réalisés en vue de réduire la fréquence et l'impact des ruptures d'alimentation en électricité. Ces travaux consistent en une amélioration de la résistance mécanique des ouvrages par le remplacement des conducteurs nus basse tension par du câble torsadé ou par la mise en souterrain du réseau aérien.

Réalisés exclusivement sur le territoire de communes rurales au sens de l'électrification, ces travaux sont intégralement pris en charge par le SIED 70.

#### 15

dossiers de renforcement et 11 dossiers de sécurisation ont été engagés, représentant un montant total de travaux de 1 555 k€ TTC

#### Les travaux d'extension

Les travaux d'extension de réseau ont pour objet le raccordement de parcelles ou de bâtiments non desservis, la viabilisation de lotissement ou de zones d'activités, en électricité. Essentiellement effectués en souterrain et généralement d'une longueur supérieure à 30 mètres, ces travaux sont très souvent réalisés en coordination avec les travaux de desserte aux autres réseaux.

#### 114

dossiers d'extension ont fait l'objet d'un bon de commande de la part du Syndicat pour un montant total de travaux de 2 910 k€ TTC.

Ce programme de travaux dépend uniquement de la demande des particuliers et des collectivités

#### Les travaux d'enfouissement

Réalisés sur les réseaux basse tension, haute tension ou sur des postes de transformation, les **travaux d'enfouissement** ont pour **finalité l'intégration des ouvrages dans l'environnement**. À l'initiative des communes, ces travaux, principalement coordonnés avec les programmes d'aménagement de voirie des communes, comportent également les indispensables constructions de génie civil de communications électroniques et installations de nouveaux candélabres d'éclairage public. Le Syndicat a revu lors de la réunion du Bureau Syndical du 15 juillet 2021 les modalités de financement de ce type d'opérations en établissant une programmation annuelle.

21

dossiers d'enfouissement ont été engagés pour un montant total de 2 200 k€ TTC

27

Rapport d'activité - 2023 26 Rapport d'activité - 2023

#### Les travaux d'éradication des postes en cabine haute

Le 5 avril 2019, le SIED 70 et la SICAE-EST signaient une **convention** visant l'**éradication de postes de transformation en cabine haute** dits « tours » situés dans des communes desservies par ce concessionnaire.

Construits jusque dans les années 1960, les postes cabines hautes mesurent de 6 à 10 mètres. Inesthétiques, vétustes, certains présentent des risques électriques.

Ce programme fait l'objet d'un financement partagé entre le Syndicat à hauteur de 70 % et la SICAE-EST à 30 %

Depuis 2019, 22 des 41 communes concernées par ce programme ont vu leur cabine haute éradiquée : BOURSIERES, CHANTES, CHARIEZ, CHARMES-SAINT-VALBERT, ECHENOZ-LE-SEC, FOUVENT-SAINT-ANDOCHE, JUSSEY, MAGNY-LES-JUSSEY, MALVILLERS, MOLAY, ORMOY, PIERRECOURT (2), LA-QUARTE, RAINCOURT, LA ROCHE MOREY, SOING-CUBRY-CHARENTENAY, VALLEROIS-LE-BOIS, VELLEFAUX, VELLE-CHATEL, VILLERS-VAUDEY et VOUGECOURT pour un montant total de 1 655 k€ HT dont environ 1 165 k€ à la charge du Syndicat.



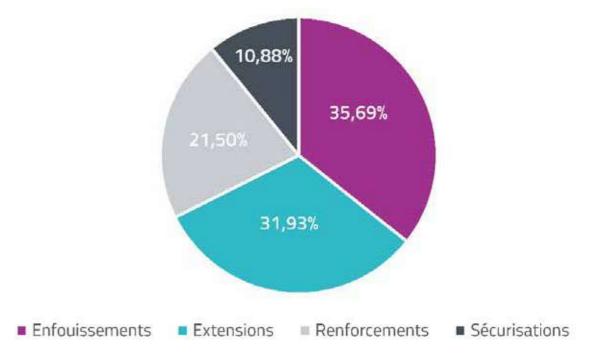
En juin 2023, les élèves de l'école de Traves réalisent une fresque des pierres percées sur le poste de transformation de la commune de BOURSIÈRES.

#### Le financement des travaux

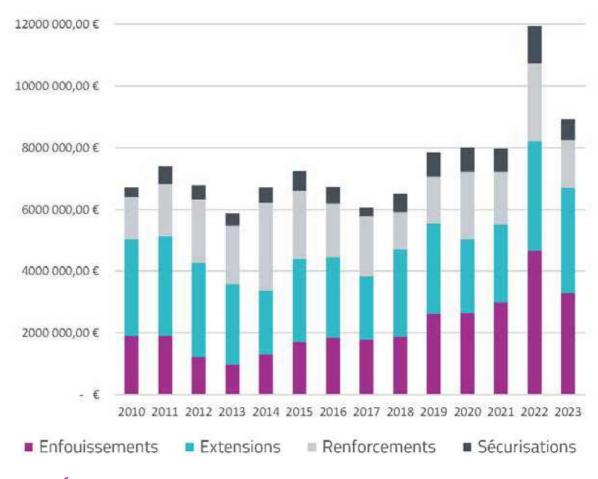
Ces fiches distinguent **3 catégories de communes** selon qu'elles sont, d'une part, rurales ou urbaines au sens de l'électrification et, d'autre part, que le SIED 70 y perçoit ou non la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité). Elles représentent :

- Les **518** communes de moins de **2 000** habitants et les communes de RIOZ et PLANCHER-BAS, rurales au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCFE.
- Les **4 communes de moins de 2 000 habitants, urbaines** au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCFE (GRAY-LA-VILLE, NAVENNE, SAINT-SAUVEUR et ROYE).
- Les **15 villes de plus de 2 000 habitants**, **urbaines** au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 ne perçoit pas la TCFE.



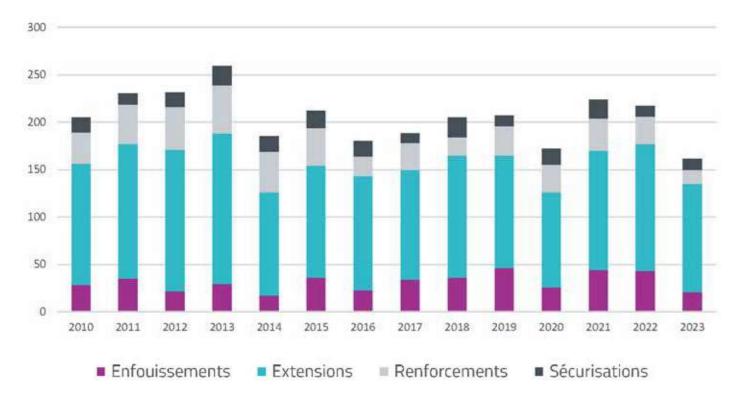


Répartition financière des travaux sur le réseau de distribution programmés en 2023

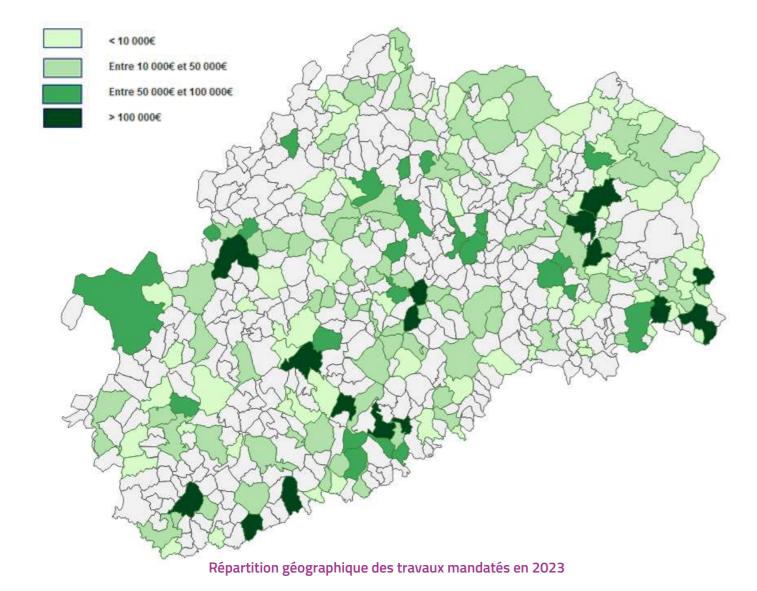


Évolution des montants mandatés TTC de travaux sur le réseau de distribution

Rapport d'activité - 2023 28 Rapport d'activité - 2023 29



Évolution du nombre d'opérations engagées par années sur le réseau de distribution publique d'électricité



#### L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

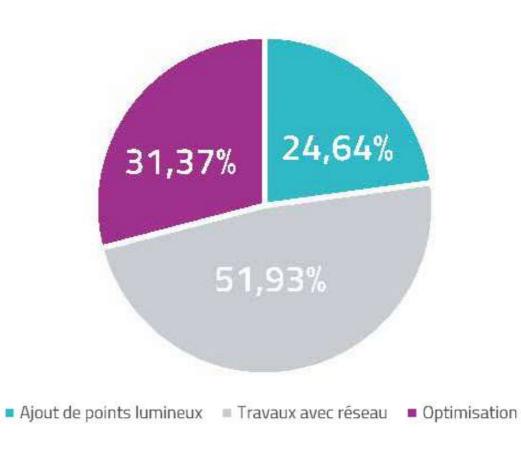
À la demande des communes, le Syndicat intervient également dans le domaine de l'éclairage public. Souvent réalisées en coordination avec les travaux projetés sur le réseau concédé d'électricité, certaines opérations ne concernent que l'installation communale d'éclairage public.

#### Les travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée

Réalisée par le SIED 70 sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la collectivité, une part importante des opérations concerne la rénovation énergétique et le remplacement des luminaires énergivores par des leds, financés jusqu'à 40 % en 2023 par le SIED 70. Cumulé à un financement du Fonds vert, ce pourcentage d'aides aux communes peut atteindre 70 à 80 % du montant HT des travaux.

#### 1 661 k€ TTC

investis en éclairage public

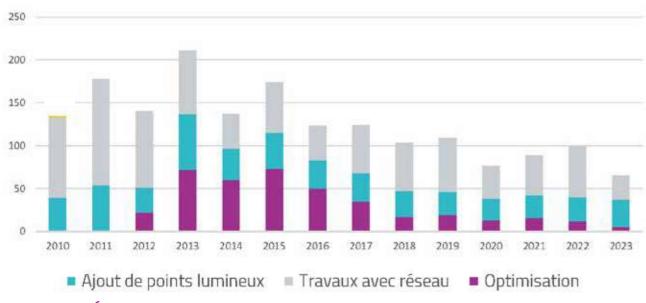


Répartition financière des travaux d'éclairage public mandatés en 2023

Rapport d'activité - 2023 30 Rapport d'activité - 2023 31



Évolution des montants mandatés TTC des travaux sur l'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage déléguée



Évolution du nombre d'opérations engagées par année en éclairage public

#### Aide aux travaux

Le SIED 70 aide les collectivités à réaliser leurs travaux d'éclairage public, qu'elles choisissent de confier ces travaux au Syndicat ou d'en conserver la maîtrise d'ouvrage et les faire réaliser par les entreprises de leur choix. A ce titre, en 2023, le Syndicat a versé 559 k€ d'aides aux collectivités dont 80 k€ aux communes qui ont conservé la maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'éclairage public.

293 k€ de ces aides ont concerné des opérations visant le remplacement de luminaires énergivores.



293 k€

versés pour la suppression de luminaires énergivores

#### Maintenance des installations communales d'éclairage public

Depuis 2022, plusieurs communes ont adhéré au service de maintenance des installations d'éclairage public. Au 31 décembre 2023, ce service comptait **52 communes adhérentes** représentant **4 810 points lumineux** gérés désormais par le Syndicat.

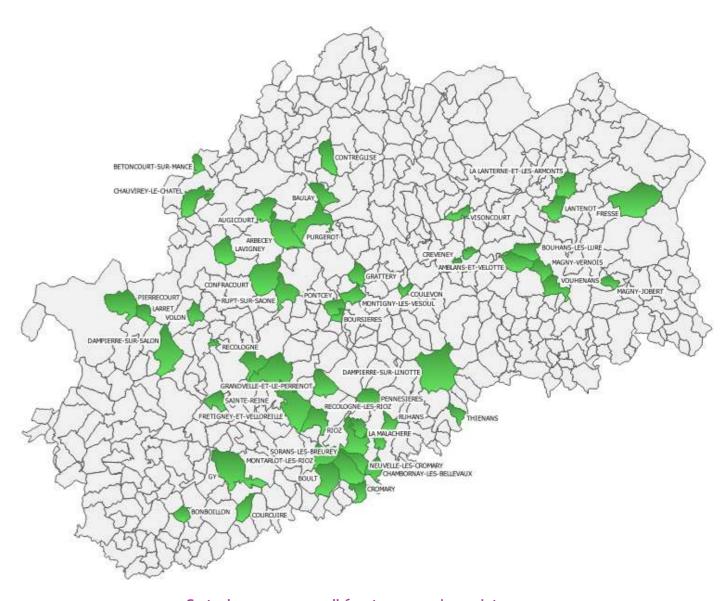
En septembre 2023, à la vue du nombre d'adhésions, un poste supplémentaire de technicien chargé de maintenance a été créé pour un an et le Syndicat a recruté un apprenti alternant depuis septembre 2022.

En 2023, **236 signalements** de la part des communes ont été traités par les entreprises titulaires du marché. La durée moyenne d'intervention a été de 12 jours.



4810 points lumineux gérés par le Syndicat

33



Carte des communes adhérentes au service maintenance des installations d'éclairage public au 31/12/2023

Rapport d'activité - 2023 32 Rapport d'activité - 2023

#### Les prestations proposées :

- Un diagnostic de l'installation (relevé des points lumineux, vétusté, protection des personnes, puissance installée, consommation, puissances souscrites, ...).
- Le géoréférencement des réseaux « sensibles », de classe A, (précision inférieure à 40 cm), obligatoire au 01/01/2019 pour les zones urbaines et au 01/01/2026 pour les zones rurales.
- La maintenance préventive et curative (hors sinistres).
- Les réponses aux DT-DICT.

- La mise à disposition aux communes et aux entreprises intervenantes, d'un logiciel et d'une application mobile permettant la déclaration et la résolution de pannes.
- L'installation et la dépose des illuminations temporaires de Noël (sur devis).



Extrait d'une cartographie en application mobile, outil mis à disposition des communes par le Syndicat



Éclairage public

#### LES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION

Toujours à la demande expresse des communes, le Syndicat peut construire un génie civil de communications électroniques, soit pour permettre la desserte au réseau filaire, soit pour permettre aux opérateurs le câblage en souterrain des lignes aériennes. Exclusivement réalisées en coordination avec les travaux sur le réseau concédé d'électricité, sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la collectivité, une part importante des opérations concerne l'enfouissement des lignes aériennes, réalisé en étroite collaboration avec Orange et Haute-Saône Numérique pour la fibre optique.

Seuls les travaux d'enfouissement sont aidés financièrement par Orange, opérateur historique du réseau cuivre, qui prend en charge les travaux relatifs au câblage et participe au génie civil construit. Ce montant de participation est réévalué chaque mois. Ainsi, en **décembre 2023, Orange participait à hauteur de 8,256 € / ml**.

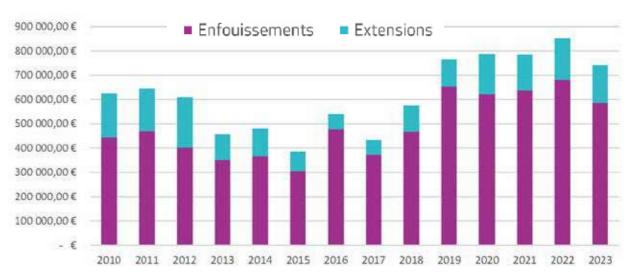
#### 586 k€ TTC

157 k€ TTC

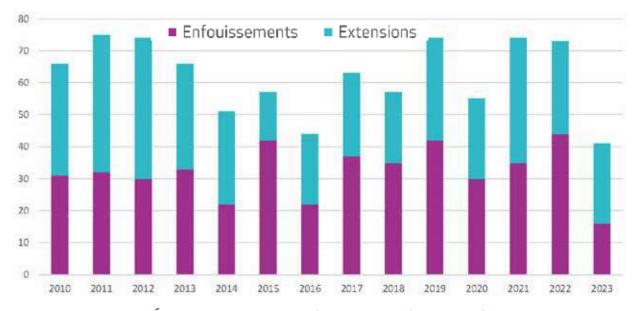
investis pour l'enfouissement des lignes

investis pour les nouveaux réseaux

35



Evolution des montants mandatés TTC de travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée



Évolution du nombre d'opérations engagées par année

Rapport d'activité - 2023 34 Rapport d'activité - 2023

# Prise de vue à la caméra thermique, Échenoz-la-Méline

#### LES CONCESSIONS DE GAZ

Le SIED 70 est autorité organisatrice du service de distribution de gaz pour les collectivités adhérentes qui ont accepté de lui transférer leur compétence gaz.

Les communes de Gray-la-Ville, Corbenay, Roye et La Côte bénéficient actuellement d'un réseau de distribution de gaz naturel. Les 4 contrats de concession ont chacun été signés avec **GRDF** pour une période de **30 ans**.

Au cours de l'année 2022, le SIED 70 avait mandaté le cabinet NALDEO Stratégies Publiques pour un contrôle de ces 4 concessions. Le rapport de contrôle a été présenté en commission concession le 23 juin 2023 et les éléments essentiels de conclusion en comité Syndical le 30 novembre 2023.

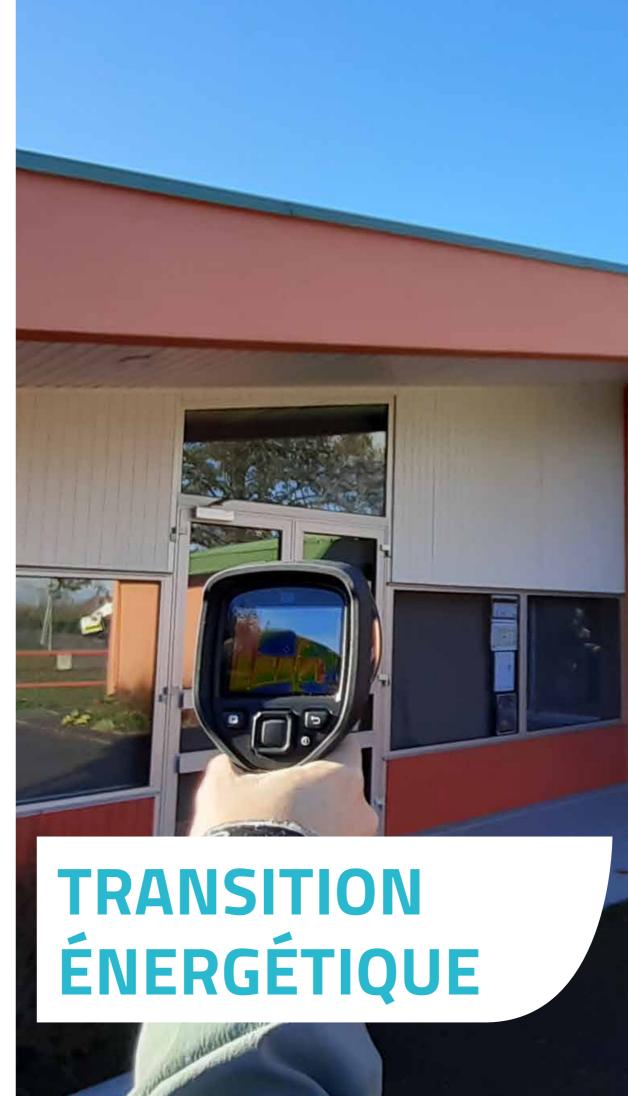
19 350

MWh acheminés en 2022 29

km de réseaux en 2022 591

clients en 2022





#### LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

#### Conseil en Énergie Partagé (CEP) - Économe de flux

Le SIED 70 conseille les collectivités dans la gestion des consommations énergétiques et les accompagne dans la mise en place d'actions ou de travaux visant à améliorer le confort d'utilisation des bâtiments publics et réduire les consommations énergétiques. L'adhésion au service CEP du SIED 70 permet aux collectivités d'obtenir des pré-diagnostics énergétiques de leurs bâtiments, un suivi des consommations d'énergie de leur patrimoine sur 3 ans, des campagnes de mesures par instrumentation (caméra thermique, mesure d'appel de puissance électrique...). Les CEP apportent leur expertise dans l'élaboration des programmes de travaux de rénovation et conseillent les collectivités tout au long des projets. De plus, l'adhésion au service CEP permet aux collectivités de bénéficier gratuitement de la réalisation d'audits énergétiques par un bureau d'études extérieur missionné par le SIED 70. Dans le cadre de leur mission, les CEP peuvent réaliser, pour les collectivités adhérentes, des notes d'opportunité pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation.

En 2023, l'équipe des conseillers en énergie partagés (CEP) et d'économes de flux (EF) du SIED 70 s'est étoffée de 3 nouveaux techniciens :

Mme Isabelle BRAVO, CEP du secteur Est, est arrivée en janvier, en remplacement de M. Sébastien SUCHET. Mme Camille CHARPENTIER, CEP du secteur Ouest est arrivée en avril.

M. Luqman EL-GHALBZOURI, CEP du secteur Nord est arrivé en septembre, en remplacement de Mme Anaïs GUENOT qui a pris la fonction de Chargée de mission EnR.

M. Vincent RENAULT, Économe de Flux, est toujours référent du programme Effilogis de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour les collectivités du territoire de la Haute-Saône. En cas de questionnement de celles-ci sur le programme Effilogis, elles peuvent désormais contacter le SIED 70 pour obtenir des renseignements en amont d'une demande de subvention Effilogis.



notes d'opportunité établies pour des installations photovoltaïques en autoconsommation

3

notes d'opportunité établies pour des installations photovoltaïques dans le cadre de dossiers EFFILOGIS

#### Chiffres clés:

- En 2023, 70 bâtiments ont été audités pour un montant total d'études de 129 202 € HT.
- 1 Diagnostic de Performance Energétique (DPE) a été réalisé pour un montant de 99 € HT.
- 5 notes d'opportunité établies pour des installations photovoltaïques en autoconsommation

20

nouvelles adhésions en 2023 au service CEP

122

adhésion en cours au service CEP

229

collectivités ont adhéré au service CEP depuis la création de la mission

#### Appel à projets Maîtrise de l'Énergie

Depuis 2017, le SIED 70 a mis en place un appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Il a pour objectif d'aider les collectivités dans le financement des travaux d'amélioration énergétique de leurs bâtiments existants en privilégiant une programmation de bouquet de travaux et l'obtention d'une performance énergétique de niveau « BBC » ou « BBC performance ». La dotation de cet appel à projets est limitée à 1 million d'euros par an.

#### Dossiers présentés à la commission du 2 février 2023 :

- 36 dossiers ont été instruits.
- 22 dossiers ont été notifiés.
- 14 dossiers ont été refusés.

920 550 €

d'aides notifiées pour la rénovation énergétique des bâtiments publics en 2023 4 664 261 €

d'aides notifiées pour la rénovation énergétique des bâtiments publics depuis 2017

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de dossiers subventionnés	13	11	9	30	21	18	22

#### L'AMO pour les opérations de rénovation en Transition Énergétique

En 2023, le SIED 70 a poursuivi son accompagnement dans le cadre de sa prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour 6 communes à l'occasion de leurs travaux de rénovation énergétique.

Il s'agit des communes de Belmont, La Villedieu-en-Fontenette, Bouhans-les-Montbozon, Broye-les-Loup-et-Verfontaine, Saint-Broing et Sornay.

La commune de **Belmont** a pour opération la rénovation énergétique du logement communal de la Mairie. L'estimation des travaux est de 100 000 € HT.

La commune de **La Villedieu-en-Fontenette** souhaite réhabiliter les deux logements de son ancien presbytère.

La commune de **Bouhans-les-Montbozon** a pour projet la rénovation énergétique de logements et de

la salle polyvalente. L'estimation des travaux est de 178 000 € HT. Le chantier s'est terminé en décembre 2023.

La commune de **Broye-les-Loup-et-Verfontaine** a pour opération la rénovation énergétique des logements de la mairie. L'estimation des travaux est de 190 000 € HT. Le chantier a débuté en 2023 et devrait se terminer début 2024.

La commune de **Saint-Broing** souhaite réhabiliter son ancien presbytère. Le coût de l'opération est estimé à 400 000 € HT. Le projet est, en 2023, toujours en attente de notification de financement public.

La commune de **Sornay** a pour opération la rénovation énergétique d'une maison communale. L'estimation des travaux est de 100 000 € HT. Le chantier s'est terminé en décembre 2023.

39

Rapport d'activité - 2023 38 Rapport d'activité - 2023

#### Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

En 2023, le SIED 70 a valorisé 16 094 976 kWh cumac, dont 6 249 350 kWh cumac pour le compte de collectivités:

- 7 039 066 kWh cumac ont été valorisés par les travaux de maîtrise de l'énergie (isolation, chauffage...).
- 6 249 350 kWh cumac ont été valorisés pour les collectivités directement (isolation).
- 2 806 560 kWh cumac ont été valorisés par les travaux d'éclairage public (changement des luminaires, installation d'horloges ou systèmes de réglage).

montant de la recette liée à la vente des CEE Vente de 5 430 922 kWh cumac *au prix de 8,65€ / MWhc (0,00865 € le kWhc)* 

#### Les programmes ACTEE

En 2021, le groupement des 8 syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté a signé la convention de partenariat avec la FNCCR dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt **SEQUOIA du programme ACTEE** (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), prenant la suite du programme CEDRE.

Ce programme, porté par le SIED 70 à l'échelle du département, vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir sur le long terme et à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures énergétiques afin d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux en matière de transition énergétique.

En 2023, grâce au programme SEQUOIA permettant de mettre en place des actions pour accompagner les collectivités dans la transition énergétique, ces dernières ont bénéficié, via le SIED 70, de :

#### -15 202 € pour le financement d'études de substitution d'énergie fossile.

Les études de substitution d'énergie fossile visent au remplacement des chaudières aux énergies fossiles par des systèmes de chauffage à partir d'énergies renouvelables (bois énergie, géothermie, PAC air/eau).

- 26 726 € pour le financement de maîtrise d'œuvre dans le cadre de projets de rénovation BBC des collectivités.
- 10 792 € pour le financement du poste de Conseillère en Financement Partagée.

Le programme SEQUOIA devait prendre fin le 30 septembre 2023 mais il est prolongé jusqu'au 30 juin 2024, pour permettre une couverture des dépenses à cheval avec le nouveau programme CHENE, créé en février 2024 et pour lequel le groupement des 8 syndicats a candidaté.

Nathalie SIBILLE, conseillère en financement partagée, a rencontré durant l'année 2023, les partenaires financiers (Région, Préfecture, DDT, ADEME...) afin de connaître précisément les aides et les conditions de chaque financeur. Elle a ainsi pu venir en appui des CEP auprès des collectivités pour le montage de plans de financement et conseils pour la recherche de subventions.



#### Les groupements d'achat d'énergies

#### Groupement d'achat d'électricité et de gaz

Le groupement d'achat des 8 syndicats de Bourgogne-Franche-Comté, a subi également la crise énergétique mondiale sur les prix de l'électricité en 2023.

Les prix du groupement étant particulièrement bas en 2021 et 2022, cela a provoqué un grand écart avec 2023, (augmentation du prix multiplié par 3.5) et pour la première fois, il est devenu plus cher que le tarif réglementé.

Grâce à la flexibilité de 10 % sur le volume total, le groupement a pu négocier avec EDF attributaire du marché d'électricité 2023-2025, que les communes éligibles aux TRV puissent y retourner pour leurs bâtiments mais rester dans le groupement pour l'éclairage public, compte tenu des tarifs très bas de ce dernier dans ce secteur.

Cela a engendré une importante surcharge de travail avec des communications importantes auprès des adhérents et la collecte des attestations sur l'honneur de retour aux TRV, avec la liste des compteurs « hors EP » de chaque adhérent éligible à collecter.

Cet épisode a prouvé la flexibilité et l'intérêt du groupement même auprès des petites communes. Elles sont d'ailleurs encore plus nombreuses en cette fin d'année 2023 à adhérer au futur marché électricité 2026-2028 (+ 20 collectivités), lancé dans le cadre du nouveau groupement inter syndical.

Concernant le gaz, le fournisseur du groupement est Gaz de bordeaux pour le marché en cours et le futur marché 2025-2027.

Après avoir subi la crise énergétique sur les prix du gaz en 2022, le groupement a retrouvé des prix d'avant la crise pour 2023 et 2024 et nous nous en félicitons!

#### Groupements d'achat de granulés

Depuis 2020, le SIED 70 s'est associé au Syndicat d'énergies du Doubs (SYDED) pour proposer un groupement d'achat de granulés aux collectivités du Doubs et de la Haute-Saône.

Après une année 2022 difficile concernant l'approvisionnement et le tarif des granulés, le prix des granulés s'est stabilisé en fin d'année 2023.

**20 nouvelles collectivités de Haute-Saône** ont adhéré au nouveau groupement d'achat de granulés, portant le nombre d'adhérents à 33 collectivités.

Le fournisseur du groupement granulés est la SAS Chays Eric (Valdahon - 25).

Face à un marché instable, les fournisseurs n'ont pas souhaité s'engager sur une quantité et un prix.

Le premier appel d'offre s'étant avéré infructueux, une seconde consultation a été relancée, permettant alors une révision mensuelle des prix.

adhérents pour l'électricité ce qui représente 10,56 GWh de consommation pour 4 675 800 € HT/an

adhérents pour le gaz ce qui représente 12,11 GWh de consommation pour 1 331 500 € HT/an



adhérents pour le granulé

41

40 Rapport d'activité - 2023 Rapport d'activité - 2023

#### LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le SIED 70 accompagne les collectivités dans les projets en lien avec le bois énergie, le photovoltaïque, la géothermie, le solaire thermique et l'hydroélectricité.

#### Les études de faisabilité bois

Depuis 2019, le SIED 70 propose **aux communes et EPCI** de la Haute-Saône de réaliser des **études de faisabilité bois**.

Les collectivités qui souhaitent bénéficier de cette prestation doivent **déléguer au SIED 70 la maîtrise d'ouvrage des études**. Cette opération fait l'objet d'un appui financier de l'ADEME. Les études sont financées à hauteur de **70 % par l'ADEME** et **10 % par le SIED 70**.

En février 2021, la Ville de Lure a délégué la maîtrise d'ouvrage d'une étude de faisabilité bois sur son territoire. Aussi, le SIED 70 a procédé à une consultation spécifique pour cette étude et a désigné le bureau d'études thermique CSI de Dijon comme titulaire du marché. La réunion de lancement de l'étude s'est déroulée en septembre 2021. Le rendu de l'étude a été présenté à la commune le 13 février 2023.

Depuis novembre 2021, le SIED 70 a passé un **accord-cadre** à marchés subséquents avec **3 bureaux d'études** (BESACE, PLANAIR et INDDIGO) pour la **réalisation d'études de faisabilité bois**.

En 2023, **4 communes ont signé une convention avec le SIED 70** pour bénéficier d'une étude dans le cadre de ce marché. Il s'agit des communes de la Roche-Morey, Battrans, Fontaine-les-Luxeuil et Authoison.

**10 communes ont bénéficié de la présentation de rendu de l'étude** : Velesmes-Echevanne, Champlitte, Chagey, Dampierre-sur-Salon, Frotey-les-Vesoul, Neurey-les-la-Demie, Battrans, Delain, la Roche-Morey et Fontaine-les-Luxeuil.

Une étude de faisabilité a également été présentée sur la Zone d'activités des Plantes à Marnay.

Nom de la collectivité	Puissance bois	Puissance appoint	MWh utiles	Tonnage plaquettes forestières	Longueur du réseau de chaleur	Taux EnR	Coût d'investissement
VELESMES- ECHEVANE	80 kW		134 MWh	40 tonnes	100 m	100 %	400 000 €
CHAMPLITTE	700 kW		918 MWh	300 tonnes	564 m	100 %	1 000 000 €
CHAGEY	22 kW		23 MWh	6 tonnes		100 %	115 000 €
DAMPIERRE/SALON	400 kW	700 kW	1 326 MWh	410 tonnes	540 m	88 %	1 500 000 €
FROTEY-LES- VESOUL	500 kW	1 000 kW	1 448 MWh	480 tonnes	960 m	90 %	1 500 000 €
NEUREY-LES-LA- DEMIE	400 kW	600 kW	1 514 MWh	540 tonnes	740 m	90 %	1 000 000 €
ZA MARNAY	1 800 kW		2 537 MWh	805 tonnes	980 m	88 %	3 900 000 €
LURE	1 700 kW	2 560 kW	5 083 MWh	1 630 tonnes	2 120 m	90 %	4 750 000 €
BATTRANS	23 kW		20 MWh	7 tonnes	66 m	100 %	150 000 €
DELAIN	Conclusion de l'étude : La mise en place d'une chaudière bois avec un réseau technique n'est pas adaptée pour le projet.						
LA ROCHE-MOREY	35 kW		30 MWh	11 tonnes	20 m	100 %	140 000 €
FONTAINE-LES- LUXEUIL	240 kW		248 MWh	92 tonnes	317 m	100 %	800 000 €

#### Les études de substitution aux énergies fossiles

En novembre 2021, le SIED 70 a passé un accord-cadre à marchés subséquents avec 3 bureaux d'études (EEPOS, PLANAIR et INDDIGO) pour la réalisation d'études de substitution aux énergies fossiles.

Les collectivités qui souhaitent bénéficier de cette prestation doivent déléguer au SIED 70 la maîtrise d'ouvrage des études.

Cette opération fait l'objet d'un **appui financier du programme ACTEE-SEQUOIA de la FNCCR**. Les études sont financées à hauteur de **80** %. Les communes bénéficiaires sont celles où le SIED 70 perçoit la TICFE.

En 2023, les communes de **Mollans**, **Neuvelle-lès-Cromary**, **Theuley et la Romaine** ont pu bénéficier d'une étude. Deux d'entre elles ont été accompagnées dans la phase travaux de leur projet.

#### L'AMO pour les opérations de réalisation de chaufferies bois et d'extensions de réseau de chaleur

Dans le cadre de son aide à l'investissement pour la réalisation de chaufferies bois-énergie, le SIED 70 propose gratuitement, aux collectivités intéressées, une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

En 2023, la commune de **Borey** a signé une convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le SIED 70 pour bénéficier d'un accompagnement technique et administratif dans le cadre de son projet de chaufferie biomasse.

Les communes de **Vouhenans**, **Bouligney et Purgerot** avaient déjà conventionné avec le SIED 70 en 2022, et leur projet s'est poursuivi sur 2023 avec la rédaction du cahier des charges pour le recrutement de l'équipe de maitrise d'œuvre pour **Purgerot**, le suivi des études d'avant-projet pour **Bouligney**, la validation des études d'avant-projet et le choix des entreprises de travaux pour **Vouhenans**.

La commune de **Bouhans-et-Feurg** a lancé une mission de maîtrise d'œuvre après avoir conventionné avec le SIED 70 en 2022 pour un projet de chaufferie granulés qui s'est transformé pour des raisons économiques en un projet de géothermie. Le SIED 70 a suivi la réalisation de l'étude de faisabilité, la rédaction du DCE et a accompagné la commune dans ses démarches de demande de financement.

En 2023, la commune d'**Auxon-les-Vesoul** a signé une convention d'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** avec le SIED 70 pour bénéficier d'un accompagnement technique et administratif dans le cadre du remplacement de sa chaudière biomasse et de l'extension de son réseau de chaleur.

La commune de **Champey** a réceptionné les travaux d'extension de son réseau de chaleur et le raccordement de 14 nouveaux abonnés.

#### Les aides bois-énergie

Outre les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisées gratuitement par le SIED 70, le Syndicat a notifié aux collectivités, en 2023, 440 904 € dans le cadre de son aide à l'investissement bois-énergie.

Les collectivités bénéficiaires sont les communes de Sorans-les-Breurey, Andornay, Vouhenans, Auxonles-Vesoul, Mont-Saint-Leger, la Communauté de Communes du Pays de Lure, Champey, la Côte et le SYTEVOM pour une puissance globale de 244 kW.

Dans le cadre des **études de faisabilité bois** réalisées en 2023, le SIED 70 a financé les collectivités concernées à hauteur de **7 750 €**.

440 904 €

versés aux collectivités dans le cadre de l'aide à l'investissement bois-énergie

7 750 €

versés aux collectivités pour des études de faisabilités bois

43

Rapport d'activité - 2023 42 Rapport d'activité - 2023

#### Le Contrat de Chaleur Renouvelable Tertiaire (CCRT) de l'ADEME

En 2023, le SIED 70 a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME dans le cadre du **Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial**. Il permet d'ouvrir **les aides du fonds chaleur à tous les projets EnR thermiques** (chaudières granulés et plaquettes, géothermie, solaire thermique et chaleur fatale) sans limite de puissance à tous porteurs de projets haut-saônois (hors particuliers).

L'ADEME a retenue la candidature du SIED 70 en décembre 2023, ainsi le SIED 70 devient le gestionnaire des fonds chaleur de l'ADEME et assurera l'instruction des dossiers pendant 3 ans minimum.

#### Les transferts de compétence - Réalisation de chaufferies bois

Depuis 2021, 10 communes ont transféré la compétence « chaufferie bois avec réseau de chaleur » au SIED 70.

Nom du réseau de chaleur	Puissance bois	Puissance appoint	Bâtiments raccordés	Longueur du réseau de chaleur	Coût d'investissement
MOIMAY	400 kW		mairie, presbytère, association « pas à pas », particuliers	781 m	1 250 000 €
APREMONT	60 kW	100 kW	école, périscolaire, salle des fêtes	144 m	300 000 €
GEVIGNEY-ET- MERCEY	500 kW		Bâtiments de l'ADAPEI (serres, annexes, château, vestiaires de la ferme), de la commune (salle des fêtes, mairie, logements), Habitat 70	640 m	1 400 000 €
COISEVAUX	180 kW		école, périscolaire, salle des fêtes	155 m	600 000 €
CHAMPLITTE	700 kW		EHPAD, pôle scolaire, salle des fêtes, mairie, maison France Services	564 m	1 000 000 €
DAMPIERRE-SUR- SALON	400 kW	700 kW	EHPAD, gendarmerie, logements « gendarmes » et « seniors », commerces	540 m	1 500 000 €
FROTEY-LES- VESOUL	1 000 kW		mairie, salle des fêtes, écoles, périscolaire, crèche, bâtiments de l'AHSSEA et de l'ADMR	960 m	1 500 000 €
NEUREY-LES-LA- DEMIE	400 kW	600 kW	EHPAD, Mairie, ferme à rénover, logements Habitat 70, lotissement	740 m	1 000 000 €
LURE	1 700 kW	2 560 kW	lycée, ADAPEI, 2 Groupes scolaires, association MAS, 3 gymnases, centre aquatique, habitat 70.	2 120 m	4 750 000 €
FAVERNEY	600 kW	390 kW	salle des fêtes, gymnase, ancien groupe scolaire, cinéma, collège, micro-crèche, maison des services, gendarmerie, habitat 70	1 347 m	1 600 000 €

Pour les projets à **Moimay et Apremont**, les études d'avant-projet ont été validées courant 2023 et les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) ont été rédigés. Les travaux devraient démarrer courant 2024. Pour les projets à **Gevigney-et-Mercey** et **Coisevaux**, les études d'avant-projet ont été présentées et validées.

Pour les projets à **Champlitte**, **Dampierre-sur-Salon** et **Neurey-les-la-Demie**, les équipes de maitrise d'œuvre ont été recrutées en septembre 2023 et les études d'avant-projet ont démarré.

De plus, pour les projets de **Champlitte** et **Dampierre-sur-Salon**, une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires thermiques a été réalisée.

Pour les projets de **Frotey-les-Vesoul** et de **Faverney**, les cahiers des charges pour la consultation d'une équipe de maitrise d'œuvre ont été rédigés. Les consultations seront lancées début 2024.

Pour le projet de **Lure**, le cahier des charges pour la consultation d'une Assistance Technique à Maitrise d'Ouvrage va être rédigé. La consultation sera lancée en 2024.

À noter que pour pouvoir financer ces projets, le SIED 70 a établi des partenariats avec des prestataires signataires de la charte CEE « coup de pouce » permettant d'obtenir des CEE bonifiés pour le raccordement à un réseau de chaleur de bâtiments tertiaires en remplacement de systèmes de chauffage aux énergies fossiles.

#### La régie des EnR

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, le SIED 70 peut, pour les collectivités adhérentes et sur leur demande, exercer la compétence relative aux travaux d'équipements et de services liés aux énergies renouvelables.

Ainsi, depuis 2008, le SIED 70 a investi 2 258 700 € HT pour la construction de trois chaufferies biomasse et de leurs réseaux de chaleur et a bénéficié de 1 015 331 € HT d'aides publiques.

Le SIED 70 gère ses installations en **régie**, dans le cadre du service public.

963

tonnes de plaquettes forestières consommées

2 512 MWh

produits par les chaudières plaquettes

Les contrats d'approvisionnement en combustibles et les marchés d'exploitation/entretien ont été attribués depuis 2021 à :

#### **Exploitation et Maintenance**

Chaufferies de Gy, Marnay et Scey-sur-Saône Entreprise ENGIE Solutions, agence Bourgogne-Franche-Comté

#### |95 MWh

produits par la chaudière granulés

#### Approvisionnement en plaquettes forestières

Chaufferies de Gy et Marnay

Entreprise GIRARD ENERGIE BOIS de Fertans Plaquettes forestières criblées P31F05M25

Chaufferie de Scey-sur-Saône

Entreprise AGRI COMPOST 70 de Montigny-Les-Vesoul Plaquettes forestières criblées P31F01M35

#### Approvisionnement en fioul

Chaufferies de Marnay et Scey-sur-Saône

Entreprise THEVENIN et DUCROT,

Agence de Chevigny-Saint-Sauveur

#### 591 MWh

produits par les chaudières fioul

#### Bilan global des 3 réseaux de chaleur en activité

1 370 kW de puissance bois-plaquettes

1 800 kW de puissance fioul (chaufferies de Marnay et Sceysur-Saône)

200 kW de puissance granulés (chaufferie de Gy)

2 924 ml de réseaux de chaleur

35 bâtiments raccordés dont 3 collèges, 3 gymnases,

1 maison de retraite, 4 écoles, 1 pôle éducatif, 1 salle de concerts, 11 bâtiments publics et 11 particuliers

32 138 m² de surfaces chauffées

3 198 MWh produits

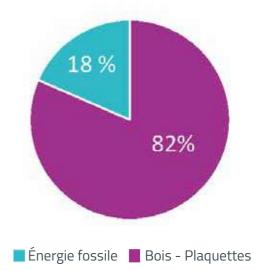
2 447 MWh facturés

963 tonnes de bois plaquettes forestières livrées pour alimenter les chaudières principales

67 898 litres de fioul consommés en appoint et secours

19 tonnes de granulés consommée en appoint et secours 85 176 MWh d'électricité utilisés pour le fonctionnement des équipements en chaufferie

77 % de rendement moyen des réseaux de chaleur 792 tonnes d'émissions de CO2 évitées



Part d'énergie produite

45

Rapport d'activité - 2023 44 Rapport d'activité - 2023

#### Zoom sur le réseau de chaleur de Scey-sur-Saône

#### Informations générales

Mise en service : septembre 2008

Bâtiments raccordés: 1 collège, 1 gymnase, 1 salle des fêtes, 2 écoles, 1 mairie, 1 salle de concerts et des

logements.

Surfaces chauffées: 12 316 m<sup>2</sup> Longueur du réseau : 1 527 ml

Puissance de la chaudière bois : 550 kW Puissance des chaudières fioul : 1 000 kW

**Coût d'investissement initial :** 761 700 € HT avec un co-financement de 76 % du FEDER, de l'ADEME et du

Conseil départemental de la Haute-Saône

Coût d'investissement pour le raccordement du DOJO en 2021 : 18 900 € HT avec un co-financement de 43 % du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et du SIED 70

Coût d'investissement pour le raccordement de la Médiathèque et d'Echo System en 2023 :

177 000 € HT avec un co-financement des CEE coup de pouce, du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et de l'État.

#### Approvisionnement de la chaufferie

Plaquettes forestières: 419 tonnes livrées

Fioul: 19 889 litres livrés

#### Production d'énergie

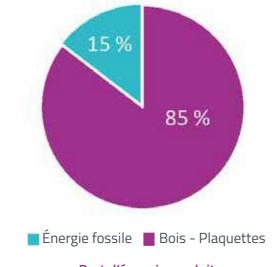
Énergie fournie au réseau : 1 324 MWh Arrêt de la saison de chauffe 2022-2023 : 16 mai 2023

Démarrage de la saison de chauffe 2023-2024 :

20 octobre 2023

Rendement du réseau : 72 %

**Énergie facturée aux abonnés :** 955 MWh



Part d'énergie produite

	Remplacements
Sous-station	Remplacement régulation sous-station crèche
	Remplacement pompe de charge CH fioul 2
Chaufferie	Remplacement capteur de position vérin
	Remplacement vérin de la coulisse
	Travaux
Chaufferie	Réparation centrale hydraulique grille

Équipements remplacés en 2023





Dans la matinée du mercredi 27 décembre 2023, la chaufferie collective biomasse de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin subissait un incendie accidentel.

Dès le jeudi 28 décembre 2023 au soir, les équipes du SIED 70, l'exploitant **ENGIE Solutions, et** l'entreprise Tibbloc ont installé une centrale de chaleur en conteneur de 1 MegaWatts permettant la remise en service du réseau de chaleur.

#### Zoom sur le réseau de chaleur de Gy

#### Informations générales

Mise en service : novembre 2014

3 bâtiments raccordés: 1 collège, 1 gymnase, 1 pôle

éducatif

Surfaces chauffées: 5 342 m<sup>2</sup> Longueur du réseau : 290 ml

Puissance de la chaudière plaquettes : 220 kW Puissance de la chaudière granulés : 200 kW Coût d'investissement : 430 300 € HT **Co-financeurs :** Conseil départemental de la Haute-Saône et Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour un montant

d'aide de 134 000 €

Coût d'investissement pour le raccordement du pôle éducatif en 2021 : 24 408 € HT avec un co-financement

de 43 % du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

# GY GY

#### Approvisionnement de la chaufferie

Plaquettes forestières : 150 tonnes livrées

**Granulés**: 19 tonnes livrées

#### Production d'énergie

**Énergie fournie au réseau :** 383 MWh Arrêt de la saison de chauffe 2022-2023 :

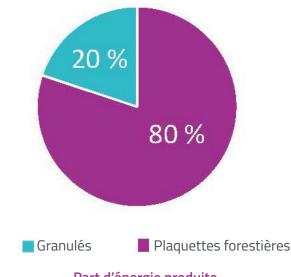
15 juin 2023

Démarrage de la saison de chauffe 2023-2024 :

5 octobre 2023

Rendement du réseau: 85 %

**Énergie facturée aux abonnés : 409 MWh** 



Part d'énergie produite

47

46 Rapport d'activité - 2023 Rapport d'activité - 2023

#### Zoom sur le réseau de chaleur de Marnay

#### Informations générales

Mise en service : septembre 2015

**21 bâtiments raccordés :** 1 collège + logements de service, 1 gymnase, les écoles et périscolaire, 1 MARPA, 1 gendarmerie + logements de service, 2 bâtiments publics, 1 immeuble de logements Habitat

70, 11 particuliers

Surfaces chauffées: 14 480 m² Longueur du réseau: 1630 ml

Puissance des chaudières plaquettes : 2 x 300 kW

Puissance de la chaudière fioul: 800 kW Coût d'investissement : 1 042 300 € HT **Co-financeurs**: Conseil départemental

de la Haute-Saône, FEDER, ADEME pour un montant

d'aide de 291 844 €

#### Approvisionnement de la chaufferie

Plaquettes forestières : 394 tonnes livrées

Fioul: 48 009 litres livrées

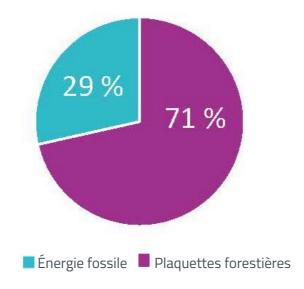
#### Production d'énergie

**Énergie fournie au réseau :** 1 396 MWh

Arrêt de la saison de chauffe 2022-2023 : 15 juin

Démarrage de la saison de chauffe 2023-2024 : 5 octobre 2023

Rendement du réseau de chaleur : 78 % **Énergie facturée aux abonnés : 1 083 MWh** 







	Remplacements	Travaux
	Remplacement des sondes Lambda CH1 et CH2	
	Remplacement du vase d'expansion 1 000 litres	
Chaufferie	Remplacement de la vanne 3 voies et du servomoteur départ réseau	
	Remplacement du motoréducteur vis Appro CH2	
	Remplacement des segments de gradins CH1 et CH2	
Sous-stations	Remplacement pompe de circulation sous-station	Mise en place d'un
	Remplacement de la vanne 3 voies et du servomoteur en sous-station	sous-compteur dans la sous-station école

Équipements remplacés en 2023

#### Les Générateurs

Les attentes et besoins sont forts, dans le domaine des énergies renouvelables où les élus sont de plus en plus sollicités.

Le SIED 70, en partenariat avec les 7 autres syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté et, grâce à l'appui financier de l'ADEME à hauteur de 40 %, a mis en place le dispositif « Les Générateurs - Territoire d'Énergie Bourgogne-Franche-Comté ».



Ce réseau de 4 conseillers répartis sur le territoire régional a pour but d'accompagner les collectivités dans la concrétisation de projets éoliens et photovoltaïques de grande taille sur leurs territoires.

Ainsi, l'accompagnement n'est pas strictement technique. Il revêt plusieurs autres dimensions :

- Politique-stratégique (options de portage du projet) ;
- Juridique-financière (loyers-indemnités, fiscalité) ;
- Partenariale (notamment avec les communes environnantes + l'EPCI concerné);
- Participative-citoyenne (dont financement citoyen et enjeu de meilleure acceptabilité des projets).

Régulièrement à la rencontre des élus, M. Jean-Pierre VALLAR, affecté au secteur de la Haute-Saône, a participé à 4 réunions organisées par la Préfecture de Haute-Saône (Comité départemental énergétique du 5 juin 2023 et du 5 décembre 2023, Comité technique énergétique le 9 octobre 2023 et une réunion revue de projets avec la DDT le 21 juillet 2023).

Par ailleurs, il est intervenu auprès de 12 collectivités de Haute-Saône (2 EPCI et 10 communes) dans le cadre de projets de production d'énergies renouvelables (éolien ou photovoltaïque).

#### Les sociétés d'économie mixte locales

La Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte permet aux collectivités de rentrer dans le capital de sociétés qui produisent des énergies renouvelables. Le SIED 70 à ainsi pris des participations, en partenariat avec le Syndicat d'Énergie de la Côte-d'Or et la Région Bourgogne-Franche-Comté dans la SEM « Côte-d'Or Énergies » afin de développer des projets éoliens et photovoltaïques sur le territoire des 2 départements. Il peut également prendre part directement dans les sociétés de projet pour les installations situées sur la Haute-Saône.

Au cours de l'année 2023, la SEM Côte-d'Or Énergies a continué à développer, en partenariat avec le SIED 70 et la Commune, le projet de centrale photovoltaïque de Courchaton (Parc des Roches Bleues – puissance : 4 MWc développée sur 5 Ha avec une production attendue de 4 800 MWh / an). Le permis de construire a été obtenu fin août 2023 après l'enquête publique réglementaire menée en février 2023. Le projet a également été lauréat de l'appel d'offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) lui permettant d'obtenir des tarifs de vente d'électricité garantis sur 20 ans.

La SEM Côte-d'Or Énergie et le SIED 70 ont également œuvré en partenariat avec la commune de Chaux-la-Lotière à un projet de centrale photovoltaïque au sol (puissance projetée de 3 à 6 MWc) au travers de 4 réunions de pilotage pour aboutir à un partenariat. Ce dernier inclut également la Communauté de communes du Pays Riolais et la commune de Boult.

Le SIED 70 avait également établi en 2022 un partenariat pour un projet éolien situé à cheval sur le Doubs et la Haute-Saône concernant les communes de Montbozon (70) et de Avilley (25) avec les communes concernées et la SEM EnR Citovenne (sous actionnariat majoritaire des syndicats d'énergie du Doubs, du Jura et de la Région Bourgogne-Franche-Comté). Après l'organisation d'une réunion publique le 8 octobre 2022, le projet a été suspendu en 2023 suite à la modification du plafond aérien qui restreint la dimension des éoliennes sur ce secteur.

49

48 Rapport d'activité - 2023 Rapport d'activité - 2023

#### Le photovoltaïque

Le SIED 70 peut assurer la maîtrise d'ouvrage d'équipements photovoltaïques en vente totale pour les collectivités qui lui transfèrent la compétence « Production d'électricité renouvelable ». Avant ce transfert, les services du SIED 70 établissent une note d'opportunité pour vérifier le potentiel productible de l'installation photovoltaïque et les coûts d'investissement et d'exploitation.

En 2023, 18 collectivités ont fait une demande pour l'établissement de notes d'opportunité.
Les services du Syndicat ont réalisé 24 notes d'opportunité pour des installations photovoltaïques en vente totale. Le potentiel de ces installations s'élève à une puissance de 1 120 kWc pour une productivité annuelle de 1 150 MWh et un coût d'investissement estimé à 1 460 000 € HT.

En 2023, 5 nouvelles communes ont transféré leur compétence au SIED 70. Il s'agit des communes de Baulay, Breuchotte, Bougnon, Saint-Rémy-en-Comté et Vesoul.

Au cours de l'année, le SIED 70 a achevé la réalisation de 5 nouvelles installations. Il s'agit des installations de productions photovoltaïques du préau de l'école d'Echenoz-la-Méline, la maison des associations de Vesoul, les salles des fêtes de Mandrevillars et de Colombe-les-Vesoul, la Mairie de Franchevelle. Ces 5 installations représentent une puissance totale de 131 kWc pour une productivité annuelle totale de 134 MWh. Pour ces installations, le SIED 70 a investi 192 968 € HT.

Les marchés de travaux pour le projet photovoltaïque de 109 kWc sur la recyclerie d'Arc-les-Gray ont été notifiés. Les panneaux pourront être installés lorsque le bâtiment sera construit, courant 2024. Ce projet a pour particularité que le SIED 70 est tiers-investisseur et que la majorité de la production sera autoconsommée par la recyclerie, propriété du SYTEVOM. Le surplus sera revendu.

Depuis 2019, **5 installations photovoltaïques**, gérées par le SIED 70, produisent de l'électricité sur les toits de la **chaufferie à Marnay**, de la **mairie de Belfahy**, du **pôle périscolaire Ploye à Héricourt**, du **Hameau Durable de Saint-Loup-sur-Semous**e et de la **salle des fêtes de Mandrevillars**.

Les autres installations sont en attente du raccordement au réseau électrique pour démarrer leur production.



notes d'opportunité effectuées pour des installations photovoltaïques depuis 2019

20

communes ont transferé au SIED 70 la compétence photovoltaïque



Installation photovoltaïque sur la toiture de la maison des associations de VESOUL

#### Production d'électricité d'origine photovoltaïque à Marnay

Cette unité de production photovoltaïque est composée de 24 panneaux d'une puissance totale de 7,9 kWc pour un investissement de 15 353 € HT. En 2023, sa production d'électricité a été de 7 870 kWh et l'installation a généré une recette de 1 312 €.

#### Production d'électricité d'origine photovoltaïque à Héricourt

Cette unité de production photovoltaïque est composée de 112 panneaux d'une puissance totale de 35 kWc pour un investissement de 63 595 € HT. En 2023, sa production d'électricité a été de 29 094 kWh et l'installation a généré une recette de 3 290 €.

#### L'hydroélectricité

En mai 2022, le SIED 70 et le SIBHVO ont notifié au bureau d'études Consulthydro le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une microcentrale hydroélectrique à Pont-sur-l'Ognon.

En mars 2023, le bureau d'études a présenté **les résultats de ses études APS** aux élus des 2 syndicats, ainsi qu'aux différents partenaires potentiels du projet et financeurs possibles.

La microcentrale hydroélectrique pourrait avoir une puissance maximum de 236 kW pour une productivité annuelle 623 MWh et un chiffre d'affaires de 127 538 €.

Le coût des travaux pour la réalisation de la microcentrale s'élève à 1 649 000 € HT, auquel s'ajoutent les investissements pour le parcours d'eaux vives, la réfection et l'aménagement du site, estimés à 1 375 000 € HT et 202 860 € HT de frais d'ingénierie et prestations complémentaires.

#### Production d'électricité d'origine photovoltaïque à Belfahy

Cette unité de production photovoltaïque est composée de 35 panneaux d'une puissance totale de 14 kWc pour un investissement de 24 209 € HT. En 2023, sa production d'électricité a été de 14 570 kWh et l'installation a généré une recette de 1 640 €.

#### Les aides au solaire thermique et photovoltaïques en autoconsommation

En 2023, le SIED 70 n'a pas notifié d'aides à l'investissement ni pour des installations solaires thermiques et ni pour des installations photovoltaïques en autoconsommation.

51



Emplacement de la future microcentrale hydroélectrique de PONT-SUR-L'OGNON

Rapport d'activité - 2023 50 Rapport d'activité - 2023



#### Un important maillage

Le territoire départemental est actuellement couvert par **42 bornes de recharge dites « accélérées »** installées en 2018 et **8 bornes dites « rapides »** mises en service courant 2023.

Situées à proximité de centres d'intérêt (centre bourg, commerces, musées, ...) et d'axes de circulation importants, elles sont accessibles 24h/24h et 7j/7j.

Les bornes dites « accélérées » sont chacune équipées de 2 points de charge (Prise T2 22 kW et prise classique 3 kW), elles permettent une charge complète pour un véhicule équipé de batteries de 50 kWh type RENAULT Zoé en 2h30.

Les bornes dites « rapides » sont chacune équipées de 3 points de charge (Câble Combo , Chademo jusqu'à 150 kW et prise T2 22 kW), elles permettent une charge complète pour un véhicule équipé de batteries de 50 kWh type PEUGEOT e-208 en 30 minutes.

#### Une utilisation désormais payante

#### Charges accélérées

2023 marque la première année d'une tarification payante de la recharge après 5 ans de gratuité. Le service a enregistré **1 880 utilisateurs différents** à la fin de l'année 2023 contre 2 420 en 2022, lors de la gratuité.

En 2023, **5** % **de ces utilisateurs** représentent environ **40** % **des charges**, qui durent en moyenne 3h30. Les dix bornes les plus utilisées dans le département, principalement implantées en milieu urbain, représentent 42 % des charges.

Le système mis en place respecte le principe d'interopérabilité : les usagers de Haute-Saône peuvent accéder aux bornes d'autres départements (à leurs tarifs) et inversement. Les badges peuvent être commandés en ligne :

https://territoiredenergiebourgogne-franche-comte. freshmile.com/#Badge

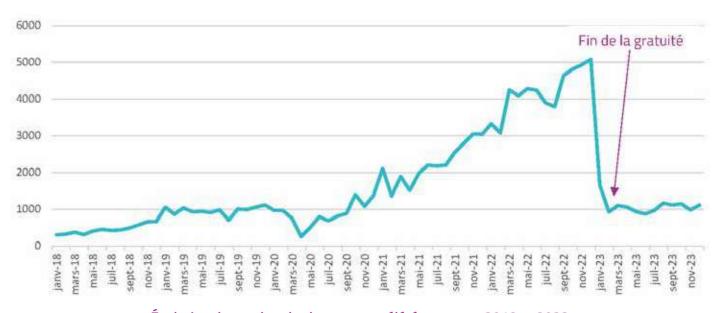
En 2023, environ **9 830 sessions de charge ont été enregistrées**. Pour rappel, elles étaient au nombre de 50 000 en 2022, durant la dernière année de gratuité. L'énergie totale délivrée est égale à **177 000 kWh**.

1880

utilisateurs

9 830

sessions de charges enregistrées



Évolution du nombre de charges « accélérées » entre 2018 et 2023

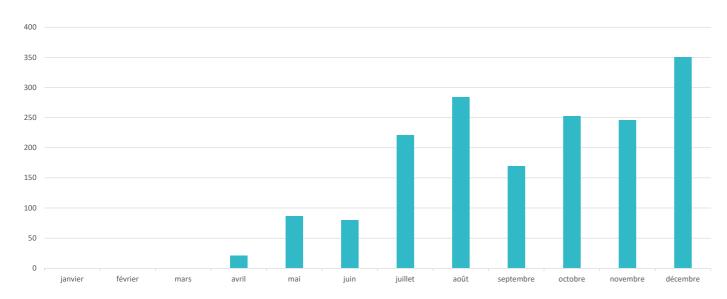
#### **Charges rapides**

En 2023, **8 nouvelles bornes de recharge dites** « rapides » ont été mises en service, notamment pour les usagers itinérants. D'une puissance de **150 kVA**, ces bornes rapides sont implantées le long des axes routiers structurants du département.

Ce programme de travaux de 10 bornes à terme, estimé à environ 1 000 000 € TTC, fait l'objet d'un financement de l'État par l'intermédiaire du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification et du programme ADVENIR dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie. Ces bornes, dont la durée moyenne de charge est d'environ 30 minutes, vise particulièrement les usagers itinérants.







Évolution du nombre de charges « rapides » en 2023

#### Tarification 2023

#### Tarifs du 01/01/2023 au 31/07/2023

Charges rapides 0,50 € / KWh

+ 0,20 € / min dès la charge complète du véhicule





Charges rapides 0,50 € / KWh + 0,20 € / min dès la charge complète du véhicule

**Tarifs depuis le 01/08/2023** 

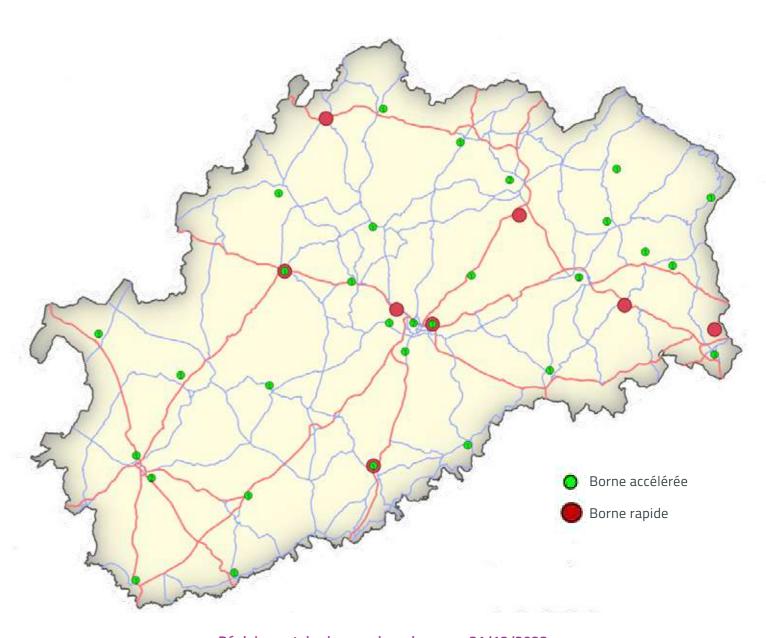
Charges accélérées 0,40 € / KWh

+ 0,20 € / min au delà de 30 minutes après la charge complète du véhicule, puis 0,20€ / min entre 22h et 8h



#### Charges accélérées 0,40 € / KWh

0,40 € / KWh + 0,20 € / min au delà de 30 minutes après la charge complète du véhicule (sauf entre 22h et 8h)



Déploiement des bornes de recharge au 31/12/2023

#### De nouvelles bornes à venir

Fin 2023, le SIED 70 a obtenu un nouveau financement à hauteur d'environ **80** % de l'État, par l'intermédiaire du **Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification et du programme ADVENIR**.

Ce financement permettra l'installation de **5 bornes à recharge « rapide »** supplémentaires et **4 nouvelles bornes à recharge « accélérée »**. Ces 4 dernières seront installées à proximité de sites touristiques du département.

55

Directeur de la publication : Jean-Marc JAVAUX Responsable de la rédaction : Fabrice TONGHINI

Crédits photographiques : Philippe COMBROUSSE, Benoit GRANDANGLE, SIED 70

Conception graphique: SIED 70

Impression: Imprimerie Repro-System, 70 000 Vesoul

Tirage: 600 exemplaires

Rapport d'activité - 2023 54 Rapport d'activité - 2023

### Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône

1 rue Max Devaux - VESOUL 03 84 77 00 00 | contact@sied70.fr | www.sied70.fr



Scannez et retrouvez toutes les Actualités du SIED 70 sur www.sied70.fr

